

Le journal de la commune de La Hague

HORIZONS

WWW.LAHAGUE.FR

DOSSIER P.19
PROJET GRAND SITE

n°25

novembre-décembre 2023



P.4

Dans l'objectif de ...
SÉBASTIEN RIO



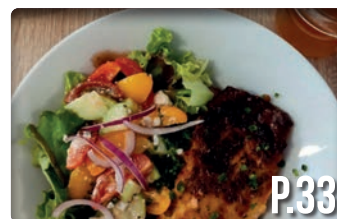
P.10

Où en est-on ?
NOUVEL ESPACE CULTUREL



P.30

Sport
100 ANS DU CAMP MANEYROL



P.33

Recette
PURÉE DE POIS

Sommaire



4 DANS L'OBJECTIF DE...

Sébastien Rio

6 OÙ EN EST-ON ?

- Point sur la rentrée
- Chapelle de Saint-Germain-des-Vaux
- Vie associative
- Sport
- Budget participatif
- Rénovation des églises
- Curage des réseaux pluviaux
- Recyclage des déchets électriques
- Charte de l'événement éco-responsable
- Géoparc

18 DU CÔTÉ DE L'AGGLO

Gestion des déchets

19 DOSSIER

OGS la Hague : point d'étape

27 LES ACTUS

32 À DÉCOUVRIR

- Le coup de cœur de Pablo et Marin
- Dans l'assiette d'Emmanuelle Léonard
- La chapelle de Saint-Germain-des-Vaux

36 AMBASSADEUR

Camille Cédra

38 TRIBUNES

OURS



La Hague



@lahague_officiel

Une publication de la commune de La Hague, 8 rue des Tohagues BP 217

Beaumont-Hague - 50442 La Hague Cedex.

02 33 01 53 33
horizons@lahague.com
Site Internet : www.lahague.com

Directrice de la publication : **Manuela Mahier**. Conseiller délégué à la communication : **Emmanuel Lefrèteur**.

Rédacteur en chef : **Sylvain Manquet**. Rédactrice : **Fanny Lahougue**. Graphiste : **Olivier Flamanc**. Web, photo, vidéo : **Nour Hachimi**. Impression : **commune de La Hague**.

Le papier utilisé est certifié PEFC. La certification PEFC garantit que le bois utilisé dans la fabrication du papier provient de forêts gérées durablement

n°ISSN 2677-6251

Impression : 6000 exemplaires
Mise sous pli : ESAT Jacques Prévart

Édito



Chères Haguaises, chers Haguais,

Pour ce numéro de votre Horizons, j'ai souhaité qu'un dossier soit consacré à l'avancement d'un projet, l'Opération Grand Site. Avec la démarche de labellisation Géoparc, il va permettre à la Hague de prendre en main son destin et de se bâtir une destinée commune sur des valeurs partagées.

Au-delà de la gestion de la fréquentation, le programme d'actions présenté dans ce journal, adopté par le conseil municipal le 13 septembre dernier, sera l'outil pour une gestion pérenne et partenariale de paysages et d'un cadre de vie exceptionnels. Il garantira « l'esprit des lieux », l'âme du territoire, et aidera à les transmettre aux générations futures.

Après l'obtention d'un avis favorable à l'unanimité de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), à Saint-Lô, le 27 septembre, la prochaine étape de la démarche consistera en la visite de l'inspection générale du ministère de l'environnement, avant une ultime présentation du projet devant la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysage, à Paris, pour son approbation définitive par le ministère de l'environnement.

Agir pour l'avenir et l'environnement, c'est aussi tendre vers un modèle vertueux en termes de gestion des déchets. Depuis 2017 la compétence dans ce domaine a été prise en charge par la communauté d'agglomération du Cotentin. En 2024, une uniformisation de son financement aura lieu avec la mise en place d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) homogène.

Historiquement, les Haguais contribuaient indirectement au financement de l'enlèvement des ordures ménagères, car il était pris en charge par la commune (via une attribution de compensation versée au Cotentin). La loi imposant la mise en place d'une TEOM sur l'ensemble de l'agglomération, nous contribuerons désormais tous équitablement et directement au financement de ce service mutualisé.

Sur ces sujets, comme bien d'autres, n'hésitez pas à venir échanger avec moi et l'équipe municipale lors des rencontres en proximité organisées dans la commune.

La fin d'année approchant à grands pas, je vous souhaite un peu en avance de très belles fêtes.

Manuela Mahier, Maire de La Hague

LES PROCHAINES DATES DES RENCONTRES EN PROXIMITÉ 2023

- **mardi 7 novembre** : bassin de Beaumont-Hague, Éculleville / salle des fêtes de Beaumont-Hague à 20h
- **mardi 28 novembre** : bassin de Digulleville, Omonville-la-Petite / Omonville-la-Rogue / salle communale d'Omonville-la-Petite à 20h



Dans l'Objectif de ...

SÉBASTIENRIO



Sébastien Rio, 47 ans, enseignant au collège des Pieux, est originaire de Rouen. Il vit dans le Cotentin et réside à Tréauville, depuis bientôt 10 ans. Sa passion pour la photo s'est développée suite au confinement. Fasciné par la région, dont il est tombé amoureux, il sillonne le littoral, muni de son drone ou de son appareil photos, et capture les paysages du Cotentin.



Adeptes de la randonnée à pied ou en VTT, j'aime arpenter notre si beau territoire et le faire vivre dans mes photos. Cette passion s'est développée après le confinement : une envie folle de prendre l'air et de partager mes clichés. Professionnel enregistré, j'expose ponctuellement et je propose mes photos aussi bien à des particuliers qu'à des professionnels (SDIS des Pieux, Hôtel de la Falaise à Diélette, etc). Je collabore aussi régulièrement avec Cotentin Unique et j'ai eu le privilège de shooter les photos qui accompagnent les dessins du recueil d'illustrations de Romuald Reutimann pour la saga New Cherbourg Stories. La photo reste une passion désintéressée et le bénéfice que j'en tire me permet simplement d'investir dans du matériel. Je suis totalement autodidacte, je n'ai pas vraiment de compétences techniques. Je pars du principe que le premier outil du photographe, c'est l'œil. **Enfin, que propose un photographe ? C'est sa vision d'un moment. Ce que j'aime en photographie : partager avec les gens. C'est un peu paradoxal car, au fond, la photographie est une démarche assez solitaire.**



En matière de photo, nous bénéficions, dans la Hague, d'un décor somptueux : mielles, falaises, plages à n'en plus finir. J'aime notamment assister et photographier des tempêtes en pleine mer, cela nous remet à notre place dans l'univers. À l'inverse, un soleil couchant sur une mer aux couleurs irréelles me plonge dans ce que j'appelle la zénitude. La météo changeante met parfois la patience du photographe à rude épreuve mais elle nous propose aussi des lumières sensationnelles. Je peux rester des heures devant un champ de vaches ou de moutons, devant la mer, pour attendre, comme un surfeur, la bonne vague à photographier.

Les gens qui me suivent apprécient particulièrement les photos du littoral mais j'aime de plus en plus m'intéresser à l'intérieur des terres et à ceux qui les cultivent. On vit vraiment dans un territoire de contrastes : terres, mer, pêche, agriculture, élevage, blé, marées... J'aime le patrimoine du Cotentin et les gens du quotidien qui cultivent son identité : le restaurateur qui va servir des produits locaux, le shaper comme Zeuglodon, les héros du quotidien de nos stations SNSM, l'éleveur laitier comme Guillaume Lefèvre, etc. »

Découvrez le travail de Sébastien Rio au travers de son compte Instagram



@thepicturesofliving



Où en est-on ?



→ GRANDIR ET S'ÉPANOUIR

POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023

Le 4 septembre, tous les enfants de la Hague ont repris le chemin de l'école. 1 102 élèves au total ont fait leur rentrée.

Parmi les 1 102 élèves qui ont fait leur rentrée cette année, nous comptons 395 enfants en maternelle et 707 en élémentaire, répartis dans 51 classes au total. Un effectif en baisse en lien avec le déclin démographique qui touche notre territoire et plus généralement tout le département. **Pour cette rentrée, les maires des communes déléguées étaient présents dans les écoles pour accueillir parents et enfants.** Manuela Mahier, maire de La Hague, ne pouvait bien sûr pas être présente dans toutes les écoles à la fois, elle a choisi de souhaiter la bienvenue aux familles et enfants de l'école de Flottemanville-Hague.

En préparation de cette rentrée scolaire, au cours de l'année, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a informé les communes limitrophes de la volonté de mettre en place une contribution aux frais de scolarité pour la scolarisation des enfants de ces communes dans les écoles de Cherbourg-en-Cotentin. Au regard de cette information, et après de nombreux échanges entre élus et services des deux collectivités, dans un contexte de vigilance budgétaire, **les élus Haguais ont estimé que la commune de La Hague n'avait pas à financer des services supplémentaires, au-delà de nos limites communales, pour des familles qui font le choix de recourir**

à une scolarité à Cherbourg-en-Cotentin pour leurs enfants. Financer ces services reviendrait à prendre le risque d'impacter les moyens consacrés à maintenir l'offre éducative du territoire.

Depuis la création de la commune de La Hague, les élus portent une action volontariste de développement des politiques éducatives pour répondre aux besoins des enfants et des familles Haguaises avec notamment : la refonte de la carte scolaire pour parvenir à un schéma équilibré, des rythmes scolaires adaptés en concertation avec la communauté éducative, des budgets pédagogiques et des interventions sportives et culturelles plus importants que ce qui est pratiqué dans les autres collectivités, un appui à la mobilité, une évolution qualitative de l'offre d'accueil périscolaire et extrascolaire avec des services de proximité accessibles à toutes les familles, une tarification globale et cohérente des services depuis 2018, le développement des services petite enfance etc. **Aujourd'hui, la commune de La Hague est donc structurée pour offrir à toutes les familles un accès à un service éducatif et une prise en charge scolaire et périscolaire de proximité de qualité.**



→ GRANDIR ET S'ÉPANOUIR 

CHAPELLE DE SAINT-GERMAIN-DES-VAUX

Inauguration d'un nouvel espace culturel pour le territoire

Le 23 septembre, Manuela Mahier, maire de La Hague, a inauguré une nouvelle structure culturelle : la chapelle Notre-Dame de Saint-Germain-des-Vaux. C'est l'association d'Actions Culturelles de La Hague qui sera en charge de la programmation culturelle de ce nouveau lieu.

Il manquait à la Hague un véritable lieu d'exposition pour les artistes. Depuis 2017, les élus de Saint-Germain-des-Vaux organisaient des expositions d'artistes locaux durant la période estivale dans cette chapelle désacralisée. **En 2021, les élus de La Hague décident d'en faire un lieu culturel à part entière complétant l'offre des quinze structures déjà régies par la direction culture. La commune engage donc des travaux de réhabilitation, entre 2021 et 2022, d'un montant total de 262 000 €. Elle obtient 40 000 € de subventions de FEADER et 35 039 € en DSIL (Dotation de soutien à l'investissement public local) pour cela.**

Afin de permettre son utilisation tout au long de l'année, un appel à projet pour la mise en œuvre d'événements culturels, à compter du 1^{er} janvier 2023, a été lancé. Il a été remporté par l'Association d'Actions Culturelles de la Hague, de Saint-Germain-des-Vaux, présidée par Bernard Grand. **Une convention est donc établie entre la commune de La Hague,**

qui met à disposition la chapelle et le matériel nécessaire à l'organisation d'événements, et l'association, qui gère la programmation culturelle de ce nouvel équipement.

En avril 2023, Hag'Artistes était la première invitée pour une exposition de peintures à la chapelle. Expositions de photos, peintures, objets, lectures contées, concerts, spectacles sont autant de manifestations que vous pourrez retrouver dans ce nouvel équipement culturel.

Cette année, pour sa première saison, la chapelle a accueilli au total 7 expositions, qui ont comptabilisé 2 495 visiteurs, 2 spectacles de magie de la programmation culturelle « hors les murs », qui ont fait salle comble, ainsi que l'exposition de fin d'année de l'Association Culture et Formation Musicale. Un véritable succès qui a ravi les habitants du territoire qui ont déjà hâte de découvrir la saison prochaine.



LA PAROLE À...

Nathalie Dubost, adjointe en charge de la culture

« La chapelle de Saint-Germain-des-Vaux, désacralisée, vient enrichir les équipements de la direction culturelle de La Hague. Nous souhaitons pouvoir en faire profiter l'ensemble des Haguais et proposer des animations toute l'année. **La convention passée avec l'association d'Actions Culturelles de La Hague pour en assurer la gestion, est une fois encore, un bel exemple de l'implication du monde associatif dans notre territoire.** Depuis sa réouverture en avril 2023, après quelques travaux de remise en beauté, le nombre d'expositions et autres spectacles ne fait qu'augmenter. Elle rayonne au-delà de notre territoire, avec des demandes d'expositions venant de l'extérieur. Une première saison qui laisse présager un bel avenir à cet équipement. »



→ GRANDIR ET S'ÉPANOUIR 

VIE ASSOCIATIVE LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Comme chaque année, la commune, pour qui le soutien aux associations du territoire est un engagement fort, a organisé le forum des associations de la Hague. Cette année, l'événement a eu lieu le samedi 9 septembre, au complexe sportif de la Charrière, à Urville-Nacqueville. Une belle occasion de mettre en avant la richesse du tissu associatif Haguais.

Pour cette nouvelle édition, le thème mis à l'honneur était la culture et l'Olympisme, en lien avec le label Terre de Jeux obtenu par la commune, avec, notamment, un espace dédié à la culture et une exposition sur les championnes sportives françaises d'exception.

C'est sous une météo ensoleillée que près de 500 visiteurs ont pu découvrir un large choix d'activités proposées par 52 des associations haguaises. Tout au long de la journée, le public a pu profiter de diverses animations. Au milieu de la salle : un espace de démonstrations avec danse country, cirque, yoga et musique. À l'extérieur : transats, mur d'escalade, ateliers découvertes de basket-ball et de handball.

Et qui dit nouvelle édition, dit nouveauté. Cette année, les visiteurs ont pu profiter d'un espace restauration et buvette, de quoi rendre l'événement encore plus convivial et festif.

Enfants comme adultes ont également pu participer à un jeu concours, sur le thème de l'olympisme, organisé en partenariat avec les associations. Le principe était simple : répondre à un questionnaire à l'aide des réponses cachées dans la salle. Les heureux gagnants ont remporté de nombreux lots offerts par les associations (baptême de planeur, activités nautiques, places de karting et de cinéma etc.)

Ce forum des associations était aussi l'occasion pour les associations d'échanger avec les élus sur le développement durable, le Dispositif d'Appui Aux Associations, la Maison des Associations, le plan de formation pour les associations 2024 etc. grâce à la présence d'un stand dédié aux rendez-vous de la vie associative.





NOUVEAU DISPOSITIF D'APPUI AUX ASSOCIATIONS

En début d'année, la commune de La Hague et le Centre Communal d'Action Sociale ont élaboré et mis en place un nouveau Dispositif d'Appui Aux Associations. Le guide de ce nouveau dispositif a été transmis à l'ensemble des associations du territoire le 4 septembre, lors du lancement de la seconde campagne de subventions de l'année.

Le dynamisme de la vie associative locale contribue grandement à la qualité de vie dans La Hague. Les associations sont des acteurs incontournables du territoire. Pour continuer à apporter un soutien financier ou matériel à ces associations, dans une logique de lisibilité, d'équité et de cohérence globale, la commune de La Hague et le Centre Communal d'Action Sociale ont élaboré un nouveau Dispositif d'Appui Aux Associations. Le fonctionnement de ce nouveau dispositif est le fruit d'un travail collaboratif entre la commune et les acteurs associatifs initié au début de ce mandat.

Pour prendre en compte les attentes exprimées lors des différentes rencontres entre la commune et les associations, le Dispositif d'Appui Aux Associations mis en place prend la forme d'un système de subventions directes commun à l'ensemble des associations tout en prenant en compte les spécificités des thématiques associatives.

Après une première campagne de subventions lancée en avril 2023 avec ce nouveau dispositif, la commune de La Hague et le CCAS ont lancé leur deuxième campagne en septembre. Cette campagne concerne les subventions de fonctionnement pour les associations en année civile (1er janvier 2024 au 31 décembre 2024) et les subventions de projets organisés entre janvier 2024 et août 2024.

SPORT LE RALLYE DÉCOUVERTE

Au total, 647 élèves et 29 classes ont participé au Rallye découverte, du 11 au 15 septembre, au Pôle Nautique de la Hague, à Urville-Nacqueville. Une semaine d'activités sportives et de sensibilisation à l'environnement pour l'ensemble des élèves du CP au CM2 du territoire.

Pendant une semaine, les élèves de la Hague ont pu profiter, tour à tour, d'une journée pédagogique avec animations sportives (football, basket, tennis, char sans voile, tchoukball et pétanque) et ateliers autour du développement durable.

Le développement durable est un axe fort du projet de mandat. Cela fait maintenant plusieurs années qu'une partie du Rallye découverte est consacrée à l'environnement. L'objectif ? Faire découvrir et sensibiliser les

élèves à leur environnement. Cette année, le thème abordé était « la découverte du marais ». Les élèves ont pu découvrir le marais, sa flore et sa faune autour de différents ateliers thématiques animés par les moniteurs du Pôle Nautique de la Hague : herbier, dessin, rallye photos etc.

Pour cette année olympique, et en lien avec le label Terre de Jeux obtenu par la commune, les élèves ont également participé à un atelier sur les valeurs de l'olympisme.





LE BUDGET PARTICIPATIF

LA PAROLE À...

Gwladys Alleno,
adjointe à la citoyenneté participative

Pourquoi relancer une seconde édition du budget participatif ?

La première édition du budget participatif lancée en 2021, avait rencontré un vif succès. Nous avons réceptionné 58 projets déposés par les habitants de la commune. Nous espérons faire aussi bien et même mieux avec cette seconde édition !

La continuité de cette action est une des manières de pérenniser l'engagement de la municipalité envers la participation citoyenne. Une seconde édition, c'est l'occasion de collecter de nouvelles idées, d'encourager nos concitoyens à participer au développement de la vie locale et de sensibiliser notamment les plus jeunes à la citoyenneté.

Quels sont les évolutions notables ?

Après la première édition, il nous est paru important d'évaluer cette action. Nous avons rencontré les participants lors d'une réunion en septembre 2022. Cela nous a permis d'ajuster le règlement, le processus et l'enveloppe budgétaire de cette seconde édition. **Nous avons décidé de réaliser les trois projets qui recevront le plus grand nombre de votes.** Par conséquent, l'enveloppe du budget participatif allouée pour la réalisation des projets sera de 150 000 €.

La houle de sud-ouest est de retour sur les côtes de La Hague. Le vent de la participation citoyenne souffle à nouveau en direction de notre commune et des vagues de projets s'apprêtent à déferler dans les mairies et les médiathèques. Vous aussi, surfez sur la bonne idée et participez au budget participatif en déposant votre projet !

Où en est-on dans la réalisation des projets de la première édition ?

Deux projets ont été réalisés : le parcours des 4 pattes de Clairefontaine et l'aire de jeux de la place du chêne à Urville-Nacqueville. Le projet de douche sur le parking de la devise de Vauville a été abandonné suite à changement de décision réglementaire de la DREAL. Le projet Graffiti Art suit son cours. Une nouvelle approche pédagogique est travaillée avec la porteuse de projet en collaboration avec les maisons des jeunes afin de les sensibiliser à la culture du graffiti. **Les murs d'expression libre de Vasteville et Gréville-Hague ouvriront l'été prochain.**

L'équipe municipale du budget participatif viendra à votre rencontre lors des animations communales. Des formulaires de dépôt de projets seront disponibles dans les mairies déléguées et les médiathèques. Il sera également possible de déposer vos projets en numérique sur le portail usager de la mairie (portail-usager.lahague.com). **J'espère que les Haguais auront de nombreuses nouvelles idées à proposer lors de de cette seconde édition.**

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

DÉPÔT

Du 14 octobre au 11 décembre

Déposez votre projet !

Règlement et fiche dépôt de projet accessibles à la mairie de La Hague, dans les mairies déléguées, les médiathèques et sur le site portail-usager.lahague.com

SÉLECTION ET ANALYSE

De janvier à mai 2024

Analyse technique, financière et juridique des projets par un comité de pilotage composé de 6 élus et de 6 habitants volontaires

Vous souhaitez faire partie du comité de pilotage ?

Contactez-nous au
02 33 01 53 33 ou par mail à
budgetparticipatif@lahague.com

JETEZ VOUS À L'EAU ET SURFEZ SUR LA BONNE IDÉE !

DEUXIÈME ÉDITION !

Le calendrier pour cette nouvelle édition est le suivant :

- La phase de dépôt débutera le **samedi 14 octobre** pour se terminer le **lundi 11 décembre**.
- Le vote aura lieu en juin 2024 pour un résultat début juillet.

Quel type de projet ?

- Un projet d'investissement : amené à durer plusieurs années et qui n'engendre pas de coût de fonctionnement
- Un projet d'intérêt général
- Un projet qui relève des compétences de la commune : espaces verts, urbanisme, éducation, culture, sport, développement durable... par exemple, la création d'un point de collecte de déchets relève des compétences de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- Un projet qui coûte moins de 35 000 € HT pour permettre la réalisation de plusieurs projets

Qui peut participer ?

- Tout habitant de La Hague âgé de 11 ans minimum, en résidence principale ou secondaire, ainsi que les associations du territoire

Pourquoi participer ?

- Mettre en œuvre vos projets
- S'impliquer concrètement dans la vie de votre commune en développant vos idées et votre créativité
- Vous donner des éléments de compréhension sur le fonctionnement du budget de la commune
- Favoriser la citoyenneté participative

Comment participer ?

- En proposant : déposez vos projets pour votre commune
- En sélectionnant : participez au comité de pilotage qui analysera et sélectionnera les projets soumis ensuite au vote
- En votant : donnez votre voix à votre projet préféré !



Dispositif de démocratie participative, le budget participatif permet la réalisation de projets d'intérêt général pour le territoire, proposés et choisis par les habitants de La Hague.

C'est une démarche créative et dynamique qui associe les citoyens à l'utilisation d'une partie du budget de la commune.

JUIN



VOTE

Juin 2024

Votez pour vos projets préférés !

Pour voter les projets sélectionnés, des bulletins de vote sont à retrouver à la mairie de La Hague, dans les mairies déléguées, dans les médiathèques et sur le site portail-usager.lahague.com

JUILLET

RÉSULTAT

Juillet 2024

Annonce des projets lauréats



INFOS

www.lahague.com
portail-usager.lahague.com/budget-participatif
@communedelahague

CONTACTS

budgetparticipatif@lahague.com
02 33 01 53 33



→ ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

LA RÉNOVATION DES ÉGLISES DU TERRITOIRE

Les 19 églises et 5 chapelles de la Hague, situées sur le domaine public, font partie du patrimoine communal. La commune de La Hague s'attache particulièrement à entretenir, rénover et préserver ces enclos paroissiaux. Des travaux de restauration sont par exemple actuellement en cours sur les églises d'Urville-Nacqueville et de Biville.

L'ÉGLISE DE BIVILLE

Au fil des années, plusieurs dégradations ont affecté l'église de Biville, qui a connu de nombreux travaux depuis le milieu du 20^e siècle, notamment en couverture. Suite à une étude réalisée en 2019, comprenant étude historique, diagnostic des maçonneries, charpentes, analyses béton, vitraux et lauzes, la commune, en partenariat avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), a retenu le programme de travaux suivant : restauration de la nef, du porche et réfection du réseau d'eaux pluviales.

Les travaux sont réalisés en deux temps. Le chantier actuellement en cours concerne la partie la plus récente de l'édifice, construite au début du 20^e siècle. Les murs extérieurs ont été entièrement nettoyés et les éléments structurels en béton ont été peints en blanc, conformément à l'aspect d'origine. Plusieurs zones maçonnées ont été rejointoyées selon la méthode en V, appliquée au fer, là encore dans le respect de l'architecture originelle. La couverture a également été intégralement nettoyée. Les zones

les plus dégradées sont actuellement renouvelées, tout comme certains éléments de charpente. Les vitraux ont été entièrement déposés puis on fait l'objet d'une rénovation par un artisan verrier avant d'être réinstallés. Enfin, les parements et moulures intérieures sont également rénovés, tout comme les objets et mobiliers, pour certains classés monuments historiques au même titre que l'église. **Le chantier, suivi par l'architecte agréé monument historique Frédérique Le Bec, devrait se terminer au printemps 2024.**

Les travaux sont portés par la commune de La Hague et s'élèvent à un montant total de 1 568 000 €. Ils sont financés à hauteur de 70% par l'État, la Direction régionale des affaires culturelles, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération du Cotentin. L'association de sauvegarde de l'église, associée au projet depuis le début, a également levé des fonds pour financer une partie des travaux.



L'ÉGLISE ET LA CHAPELLE D'URVILLE-NACQUEVILLE

En raison d'un constat de dégradation avancée et de plusieurs fuites signalées par les paroissiens de la commune, la couverture de l'église d'Urville et la sacristie de la chapelle de Nacqueville ont entièrement été rénovées au cours de cette année 2023 :

réfection de la couverture de l'église et du clocher, reprise d'étanchéité du clocher et réparation de parements béton. Le montant total des travaux s'élève à 330 000 € pour l'église et 60 000 € pour la chapelle.

CURAGE DES RÉSEAUX PLUVIAUX POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATIONS

La commune de La Hague assure depuis 2022, par délégation de la Communauté d'agglomération du Cotentin, la gestion de l'assainissement pluvial urbain. À ce titre, elle réalise l'entretien des 70 km de canalisations que compte le territoire mais également le curage des fossés routiers le long des voies communales et le maintien en condition des bassins d'orage.

Les services techniques ont programmé cet automne une importante campagne de nettoyage préventif des réseaux par hydrocurage afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales et de réduire ainsi le risque d'inondation dans les secteurs les plus sensibles.

Sur le territoire de la Hague, le risque d'inondation est accentué par l'artificialisation des sols, la disparition des haies bocagères et certaines pratiques agricoles qui ne permettent plus aux sols de retenir et d'absorber les eaux de pluie. En cas de fortes précipitations, des inondations et des coulées de boues peuvent ainsi se retrouver sur le domaine public ou chez des habitants.

La commune incite les acteurs du territoire, particuliers et professionnels, à s'approprier la gestion des eaux de pluie sur leurs parcelles, pour la préservation de notre cadre de vie et de ses ressources.



→ ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

→ S'APPROPRIER ET PRÉSERVER SON TERRITOIRE

LA COMMUNE S'ENGAGE DANS LE RECYCLAGE DES DÉCHETS ÉLECTRIQUES

Dans le cadre de sa politique de préservation de l'environnement et de son plan communal de développement durable, la commune de La Hague a signé une convention de collecte et de recyclage des déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec Ecosystem, un éco-organisme agréé pour la gestion des déchets.

Les DEEE sont des déchets particulièrement toxiques et polluants. Cependant, des solutions existent pour mieux les valoriser. Une grande partie de ces appareils peut être recyclée sous forme de matière première et, la partie restante, sous forme d'énergie. Conformément à la réglementation imposée par l'État, la commune est tenue de recycler ses déchets électriques. Elle doit réaliser cette opération dans des conditions respectueuses de l'environnement et est responsable de leur élimination ou valorisation finale. Le service approvisionnement technique a profité du renouvellement de son marché « fourniture de matériels électriques pour les services de la commune » pour introduire une clause afin que la collectivité ait à disposition des contenants de collecte de déchets électriques dans ses locaux et que ces derniers soient enlevés gratuitement.

Une convention a donc été signée entre la commune et Ecosystem pour la récupération des matériaux électriques et électroniques usagés et leur traitement. **Quatre contenants pour la collecte des DEEE ont ainsi été mis à disposition au centre technique de la mairie par l'entreprise SPHERE, accréditée par Ecosystem : un contenant pour les tubes, un pour les lampes, un pour les petits équipements (hors froid) et un dernier pour tous les autres matériaux électriques.**

Les déchets électriques et électroniques collectés sont ensuite dépollués et recyclés pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles.





↳ ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

↳ S'APPROPRIER ET PRÉSERVER SON TERRITOIRE

CHARTRE DE L'ÉVÉNEMENT ÉCO-RESPONSABLE

La commune de La Hague a élaboré une charte éco-responsable qui est appliquée lors de l'organisation de ses événements. Reflet des valeurs et principes environnementaux et sociaux de la collectivité, la charte liste l'ensemble des actions susceptibles d'être mises en place par les organisateurs pour réduire les impacts sur l'environnement de leurs manifestations.

Les événements sont, par nature, éphémères et génèrent des impacts négatifs sur l'environnement : consommations de papier, d'eau et d'énergie, transport, production de déchets, pollution etc. Cependant, **tout événement peut être revisité et éco-conçu en vue de réduire ses impacts environnementaux.** Afin de renforcer sa démarche de développement durable, d'être en cohérence avec ses actions quotidiennes et de satisfaire les attentes croissantes des participants en matière de meilleures pratiques écologiques, la commune a décidé de mettre en place une charte éco-responsable destinée aux événements qu'elle organise.

La charte a été pensée et réalisée par l'ensemble des services de la collectivité en lien avec les élus. Après avoir reçu un avis favorable de la part de la commission développement durable le 12 avril 2023, elle a été présentée et validée par le conseil mu-

nicipal le 27 juin dernier. Sans perdre de temps, la charte a tout de suite été appliquée, dès cet été, aux événements communaux tels que la Rue Bucolique ou le Forum des associations.

Une manifestation éco-responsable doit également s'engager dans une démarche d'évaluation des impacts afin d'aboutir à une stratégie d'amélioration continue. Suite à chaque événement, les organisateurs sont invités à remplir une grille d'auto-évaluation afin de réaliser un diagnostic et trouver, avec l'aide du service développement durable, des pistes d'amélioration pour les années suivantes.

Suite à une première application pour ses événements, la commune souhaite également, à l'avenir, étendre cette charte éco-responsable aux associations.

La charte éco-responsable s'articule autour de 7 objectifs

- Mettre en place des moyens de communication éco-responsables
- Réduire, trier et revaloriser les déchets
- Respecter le site, ses habitants et son environnement
- Réduire les émissions liées au transport
- Optimiser les achats
- Rendre l'événement accessible à tous les publics
- Limiter la consommation d'eau et énergétique

GÉOPARC

LE MANOIR DU TOURP LANCE LE 3^e APPEL À PROJETS PÉDAGOGIQUES « LES PIERRES DE LA HAGUE »

Portée par le manoir du Tourp, la troisième édition de l'appel à projets, avec pour thème cette année « Les pierres de la Hague » s'inscrit désormais dans l'offre pédagogique de l'équipement qui a sorti en septembre, son premier catalogue d'activités à destination des scolaires et des groupes.

Dans le cadre de la politique de développement durable, de l'Opération Grand Site et de l'engagement vers une labellisation Géoparc de la commune, la mise en place d'appels à projets pédagogiques, à destination des écoles et des associations de jeunesse du territoire, a plusieurs objectifs :

- Faire de l'interprétation des patrimoines, de l'éducation à l'environnement et au développement durable, un engagement fort du mandat.
- Faire de la Hague, un terrain d'apprentissage privilégié de l'Éducation à l'environnement et au Développement durable au niveau local.
- Sensibiliser les jeunes à leur environnement et aux richesses patrimoniales qu'offre le territoire, afin qu'ils se les approprient et se sentent concernés par leur préservation.

L'appel à projets pédagogiques choisi cette année, sur le thème « les pierres de la Hague », fait écho aux différentes initiatives engagées, en parallèle, par la commune telles que : le pré-inventaire du patrimoine bâti de la Hague, la restauration des

toitures en pierre, la rénovation de murets en pierre sèche à Écalgrain ou encore la mise en place d'une frise géologique et la sortie d'un film documentaire sur l'histoire géologique de La Hague et l'origine de ses paysages au manoir du Tourp.

Un ensemble d'événements autour de ce thème, afin de mieux appréhender les pierres de la Hague, tantôt en tant que roche, tantôt en tant que matériau de construction, sera également proposé tout au long de l'année scolaire : **des conférences-débats à l'Espace Culturel de la Hague, des cafés-scientifiques, des visites commentées et bien d'autres activités à la médiathèque du Tourp.**

Et pour que tout cela soit possible, cette année encore, un certain nombre de partenaires se mobilisent pour se mettre au service des équipes pédagogiques intéressées.

Le nouveau catalogue du manoir du Tourp, la présentation de l'appel à projets et le formulaire de candidature sont accessibles sur le site internet de La Hague et du manoir du Tourp.

RETOUR SUR L'APPEL À PROJETS PÉDAGOGIQUES 2022 « L'ARBRE, DANS TOUS SES ÉTATS »

Le thème de la deuxième édition de l'appel à projets pédagogiques, lancé en septembre 2022, était « L'arbre, dans tous ses états ». Si l'on associe aisément la Hague à son littoral, ses landes et ses falaises, la Hague c'est aussi des chênes et des hêtres, des écrans feuillus, une forêt au cœur de Beaumont-Hague, des arbres singuliers et remarquables comme le magnolia et le frêne d'Urville-Nacquerville, le pin de Murray de Digulleville ou encore le chêne sessile de Sainte-Croix-Hague, témoins de la force et de la douceur du climat de notre territoire.

Appréhender un arbre c'est identifier une essence, une histoire, une relation avec un paysage, évoquer des usages, mais aussi des enjeux propres au développement durable.

L'an passé, 9 écoles et associations de jeunesse du territoire de la Hague ont répondu à cet appel à projets. Au total, plus de 400 enfants ont pu participer à diverses activités autour de cette thématique, en classe, sur le terrain et accompagnés de différents partenaires du territoire, notamment des guides conférenciers, du propriétaire du bois de Beaumont-Hague, des gardes du littoral... et bien sûr de l'équipe du manoir du Tourp qui proposait aux structures participantes balade sensorielle, lectures comptées et bien d'autres activités autour du thème « L'arbre, dans tous ses états ».

Quelques-unes des nombreuses activités que les enfants de L'ALSH maternel de l'association Vitanim'Hag et des écoles des Calipotines de Sainte-Croix-Hague et du RPI de la côte de Gréville-Hague, ont pu réaliser sur la thématique des arbres :

Création d'un jeu de société



Lectures d'ouvrages sur les arbres



Fabrication d'une cabane



Fabrication d'un herbier



Réalisation d'un land Art



Balade sensorielle



Découverte des différentes espèces d'arbres et d'animaux dans les bois



Du côté de l'Agglo

GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est une compétence de l'Agglomération du Cotentin : elle assure les opérations de collecte, de transport, de tri et le traitement des déchets mais aussi la gestion des déchèteries et des colonnes de tri.



CHANGEMENT DU MODE DE FINANCEMENT EN 2024

La loi impose la mise en place d'une TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sur l'ensemble du territoire, en cohérence avec le service rendu à l'usager, le principe étant que celui qui produit ses déchets paie sa collecte et son traitement. **Cela implique donc que le prélèvement se fera désormais auprès de tous les habitants du Cotentin, dont ceux de la Hague.**

Pour répondre à cette exigence d'uniformité de traitement, l'Agglomération du Cotentin a fait le choix de niveler ce taux au plus bas de ceux déjà appliqués dans le territoire, à savoir 11,70 %. Historiquement, le montant de la TEOM était en effet différent selon les communes du territoire. Le Cotentin comptait 15 taux différents.

Pour la commune de La Hague, les habitants contribuaient indirectement au financement de l'enlèvement des ordures ménagères, car ce prélèvement était pris en charge par la commune (pour un montant de 1 331 365 €).

Afin de peser le moins possible sur le pouvoir d'achat des ménages haguais, la mise en place de ce taux 11,70 % se fera progressivement à partir de 2024. Elle s'échelonne sur 8 ans, soit la durée la plus longue permise par la loi. Ainsi, en 2024, le montant moyen de TEOM pour un ménage haguais sera d'environ 25 €.

Les actions du Cotentin pour limiter la quantité des déchets :

- 6 M€ investis en 2022 pour doter les habitants de 140 000 bacs de collecte individuels ;
- 15 000 composteurs distribués gratuitement ;
- 15 déchèteries accessibles pour l'ensemble des habitants du territoire sans carte d'accès ou limite géographique.

Qu'est-ce que la TEOM ? Comment est-elle calculée ? Qui la paye ?

Retrouvez toutes les informations dans la foire aux questions sur la mise en place de la TEOM sur le site internet de la commune : lahague.fr

DOSSIER

OGS LA HAGUE : POINT D'ÉTAPE

Suite à l'approbation par le Conseil Municipal de La Hague de l'Opération Grand Site le 13 septembre dernier, et à l'avis favorable de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 27 septembre, à St-Lô, Mme le maire revient sur la trajectoire dessinée pour la Hague pour les prochaines années.





LA PAROLE À...

Manuela Mahier,
mairie de la commune de La Hague

« L'Opération Grand Site est un projet fort du mandat, qui a soulevé au départ de nombreuses questions légitimes auxquelles nous nous sommes employés à apporter des réponses. Ce fut le cas notamment dans

le cadre des nombreuses rencontres publiques initiées depuis le début de mon mandat, les groupes de travail avec les acteurs concernés, ou bien encore la mise en ligne d'une foire aux questions, toujours consultable sur le site internet de la commune par exemple.

Aujourd'hui, il nous semble essentiel de pouvoir rendre compte du projet tel qu'il est engagé.

Nous nous sommes saisis de cet outil pour trouver l'équilibre permettant de préserver la qualité de nos paysages et de ménager un accueil aux visiteurs, tout en respectant la qualité de vie des habitants, pour qu'au final, cette fréquentation bénéficie au territoire et qu'elle soit positive pour les habitants et pour l'économie locale. Le projet repose donc sur 2 axes principaux : la préservation des paysages et la gestion de la fréquentation. Un troisième et dernier axe est dédié à l'animation du dispositif et à toutes les actions de sensibilisation à la préservation de l'esprit des lieux et des valeurs de la Hague, auxquelles contribue le Géoparc.

Au final, 33 actions, réparties entre les différents partenaires de l'OGS (État, Département, agglomération du Cotentin, Conservatoire du littoral, Héauville...) et La Hague ont été arrêtées pour répondre aux objectifs du projet. Chacune de ces actions a fait l'objet d'une recherche de co-financement.

4 objectifs ont été définis pour préserver nos paysages, qu'il s'agisse des landes, des murets, du bâti ancien, ou encore de la qualité de nos espaces publics :

- **Maintenir une agriculture viable, attractive qui préserve les paysages de la Hague.** Il est essentiel pour nous de soutenir les agriculteurs qui les façonnent. C'est pour cela que nous défendons, avec Antoine Digard, adjoint en charge des Affaires générales, auprès de l'agglomération et des services de l'État la possibilité pour les exploitations d'élevage de se développer sur les communes littorales, en restant dans l'esprit de la loi littoral. **Concernant les murets**, nous nous engageons à travailler, avec l'État et les exploitants agricoles, pour autoriser des passages pour les engins et animaux entre les parcelles et éviter les ouvertures « sauvages ».
- **Gérer de manière cohérente et partagée les landes de la Hague.** J'ai confié à Marie Lapprend, adjointe en charge du Développement durable, la mission d'avancer sur l'actualisation des plans de gestion des landes, avec une attention forte à la gestion du risque incendie, en concertation avec les services de l'État, le conservatoire du littoral, le Symel et les usagers des landes.
- **Poursuivre la restauration de notre patrimoine bâti et soutenir nos agents dans la conception et l'aménagement de nos espaces publics.** La délégation travaux pourra désormais faire appel plus systématiquement à un paysagiste-concepteur. **L'État, dans le cadre de son budget dédié aux Opération Grand Site, s'est engagé à nous soutenir financièrement à hauteur de 50% des prestations.** Nous devons aussi, en lien avec l'État, définir une doctrine claire sur la restauration de nos toitures en pierre, que nous soutenons financièrement depuis de nombreuses années. Or, cette aide n'est parfois pas suffisante et la provenance des matériaux interroge. Des conférences-débats, sur le thème de la pierre, ont donc été programmées afin d'analyser l'impact de ces importations et de permettre de se forger une doctrine collégialement.
- **Maintenir l'équilibre établi entre les paysages de la Hague et l'industrie énergétique.** En lien avec les porteurs de projets tels que Orano, l'Andra, EDF, ou les fermes hydroliennes, nous faisons en sorte que les intérêts du Grand Site soient préservés.



La gestion de la fréquentation s'articule elle aussi autour de 4 objectifs :

- **Réduire le cabotage**, en privilégiant notamment des mobilités plus durables. Cela passe par un nouveau schéma d'accueil. Nous prenons comme modèle celui du manoir du Tourp. Aujourd'hui, il est possible de passer la journée ou demi-journée autour du manoir en mixant les activités : visite de l'équipement, randonnée, balade, restaurant, pique-nique, quand un visiteur ne passe en moyenne qu'1h30 à Goury ou au nez de Jobourg. Pour cela, il nous faut proposer du contenu. C'est l'objectif du plan d'interprétation, en cours d'élaboration. **Là encore, cette action est soutenue par différents partenaires, notamment l'Europe via le fonds Leader (à hauteur de 74 % du montant de l'étude)**
- **Gérer l'accueil des camping-cars**. La difficulté à la Hague est que le camping-caravaning est interdit sur le littoral mais qu'il n'existe aucune alternative en dehors des campings. Nathalie Guillemette, adjointe en charge des logements, a donc travaillé sur **un nouveau schéma d'accueil avec le Cotentin. Le budget de cette opération, estimé à 1,5 M€ est financé avec l'aide de la région, du département et du Cotentin, à hauteur de 77 %.**
- **Mettre en place une Signalétique d'Information Locale**. Aujourd'hui, faute d'alternatives, les commerçants, hébergeurs, producteurs locaux... se signalent sur les routes avec des panneaux illégaux. Il nous faut leur proposer un dispositif uniforme pour concilier visibilité des activités économiques et préservation des paysages. Afin de répondre à cette problématique, **un plan d'action va s'engager en 2024, avec le soutien de l'État (30 %) et du Département (30%).**
- **Maîtriser les flux et gérer l'accueil sur les sites les plus fréquentés**. Depuis un an, nous travaillons sur la fréquentation du nez de Jobourg, en tenant compte à la fois des problématiques du site, notamment l'érosion de l'ancienne plateforme du sémaphore et les difficultés rencontrées par les riverains. Ce travail associe un certain nombre de riverains et acteurs dont le Conservatoire du littoral qui a financé la première phase de l'étude. La phase de maîtrise d'œuvre sera également prise en charge en partie par l'État.

Au-delà des actions énoncées dans le projet du Grand Site, c'est au quotidien, que nous nous mettons en ordre de marche pour répondre à ces objectifs. Le projet de contournement du GR223 au niveau de l'anse Saint-Martin en est un parfait exemple. En effet, avec le recul inévitable du trait de côte, il nous faut anticiper les futurs aménagements, en menant la concertation avec les habitants et les acteurs concernés. »



« Ce projet a été initié en 2018. Dans un premier temps, nous avons réalisé un état des lieux des dysfonctionnements et difficultés rencontrées en matière de préservation des paysages et de fréquentation, et nous avons identifié les enjeux auxquels l'OGS devra répondre. Ce travail a été réalisé avec l'Office de tourisme du Cotentin, l'Agglomération du Cotentin, le département, le Conservatoire du littoral, le Symel, les associations locales et notamment les agriculteurs, les services de l'État, etc.

Aujourd'hui, nous en sommes à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions du Grand Site.

Il nous restera ensuite une dernière étape : la visite de l'inspection générale du ministère en charge de l'environnement et le passage devant la commission supérieure des sites, perspectives et paysage, placée auprès du ministre en charge de l'environnement.

La perspective de l'obtention du label Grand Site de France n'est pas encore d'actualité. Le label GSF vient reconnaître la robustesse, la pertinence et l'efficacité des modalités de gestion mises en œuvre, en termes d'outils, de moyens etc. **Le label pourra donc être obtenu sur la base du bilan de nos actions actuelles et d'un nouveau programme d'actions.** »

Jobourg

Un exemple emblématique pour l'Opération Grand Site



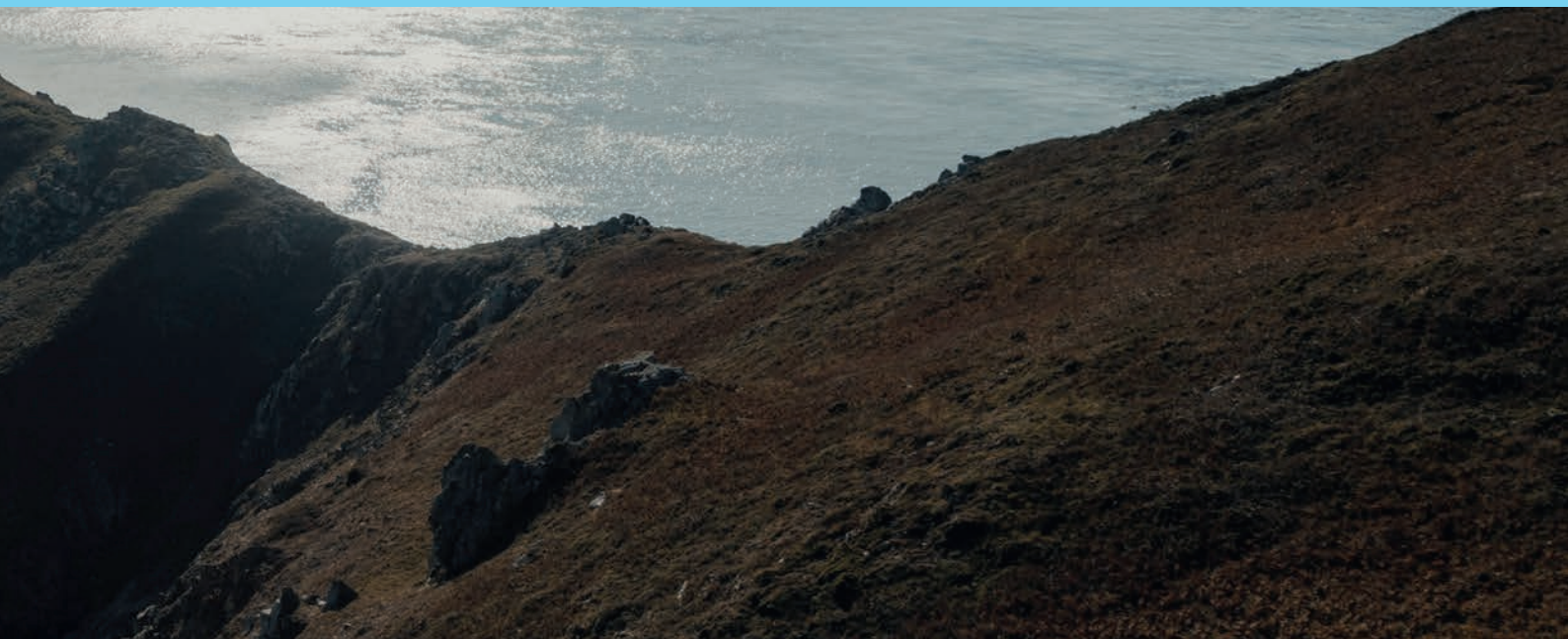
LA PAROLE À...

Simon Cervantès,
maire délégué de Jobourg

« Certains sites très prisés, comme Jobourg ou Goury, rencontrent un certain nombre de problématiques liées à la fréquentation, nous sommes principalement confrontés à : la vitesse dans les hameaux, les difficultés de stationner et de circuler. Aujourd'hui, pour découvrir la Hague, les gens prennent leur voiture pour aller au nez de Jobourg, où ils restent moins d'1h, ils reprennent ensuite leur voiture pour aller à la baie d'Écalgrain, où ils restent également moins d'1h, puis ils reprennent leur voiture pour aller à Goury, et ainsi de suite.

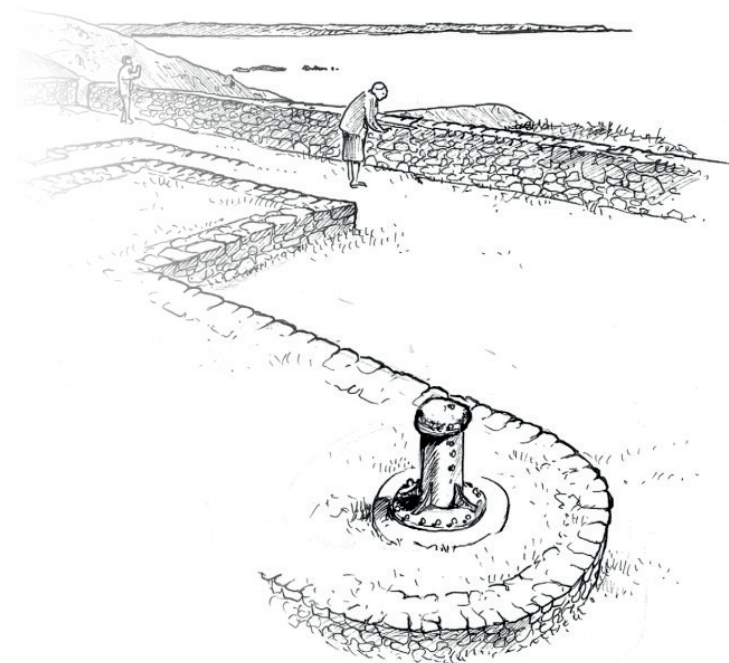
Le problème n'est pas le nombre de visiteurs mais le nombre de voitures. Avec le projet Grand site, l'objectif est de réussir à capter les véhicules et de les maintenir à un endroit stratégique le plus longtemps possible, une demi-journée, une journée, voire plusieurs jours, grâce à un nouveau schéma d'accueil (nouveau schéma des camping-cars, des mobilités douces, balisage des sentiers de randonnées, des parkings de délestage etc). L'intérêt est de mieux gérer les flux des visiteurs, pour que les sites restent accessibles à tous et dans de bonnes conditions, à la fois pour les riverains et les visiteurs, et de préserver le paysage haguais.

Depuis un an maintenant, nous y travaillons à Jobourg. Nous avons réalisé un premier travail d'échanges avec un certain nombre d'habitants et d'acteurs socio-économiques du territoire (association de visites des grottes, restaurateurs, agriculteurs) afin de mieux comprendre les problématiques de chaque secteur et de fixer les premières intentions du projet Grand site.



Quelques exemples concrets de ce pré-travail :

- **Pour réduire la vitesse**, notamment entre le parking du nez des Voidries et le belvédère sur le nez de Jobourg, nous souhaitons retravailler le revêtement de la chaussée. Ce ne sont pas les panneaux zone 30 ou les ralentisseurs qui feront ralentir les gens ; il faut qu'ils ne se sentent plus sur une route, pour réellement ralentir et se reconcentrer sur ce qui se passe autour. Cela pourra conduire à retirer 30 mètres d'enrobés si c'est nécessaire, tout en maintenant un accès à l'auberge aux véhicules (livraisons comme clientèle).
- **La plateforme de l'ancien sémaphore, à Jobourg**, doit être refaite car elle s'est abîmée avec le ruissellement et est devenue impraticable pour les personnes âgées et handicapées. La question est comment la refait-on ? Ce qui serait intéressant, serait de remettre à jour les ruines du sémaphore. Nous protégerions et consoliderions ces ruines qui pourraient servir de petits murets en pierres où les visiteurs pourraient s'asseoir. Cela permet, à la fois de faire revivre l'histoire, de servir de mobilier urbain et de redonner un côté esthétique incroyable à cette esplanade. »



- **Pour protéger les visiteurs d'accès dangereux**, plutôt que de mettre des panneaux d'interdiction, agressifs et polluant le paysage. Le schéma d'intention paysagère qui a été mené avec le Conservatoire du littoral, invite juste à dissimuler les sentiers par de la végétalisation. Cela est plus esthétique, les coûts sont moindres et c'est efficace.
- **Les murets en pierres sèches de la Hague** ont une valeur écologique (ils abritent les animaux, la flore, etc.) et une valeur patrimoniale. Aujourd'hui, l'objectif est de former l'ensemble des agents du territoire et les habitants qui le souhaitent à la réparation des murets en pierres sèches afin de sauver ce savoir-faire et de maintenir ce patrimoine.

Projet de contournement du GR223 Entre l'anse Saint-Martin et le port Racine

Le 28 septembre, une réunion de travail sur le projet de contournement du GR223 au niveau de l'anse Saint-Martin a été organisée à la mairie déléguée d'Omonville-la-Petite, en présence des exploitants agricoles concernés.

LA PAROLE À...

Thérèse Delacour, maire déléguée d'Omonville-la-Petite



Quel était l'objet de la réunion de travail qui a eu lieu le 28 septembre à la mairie d'Omonville-la-Petite ?

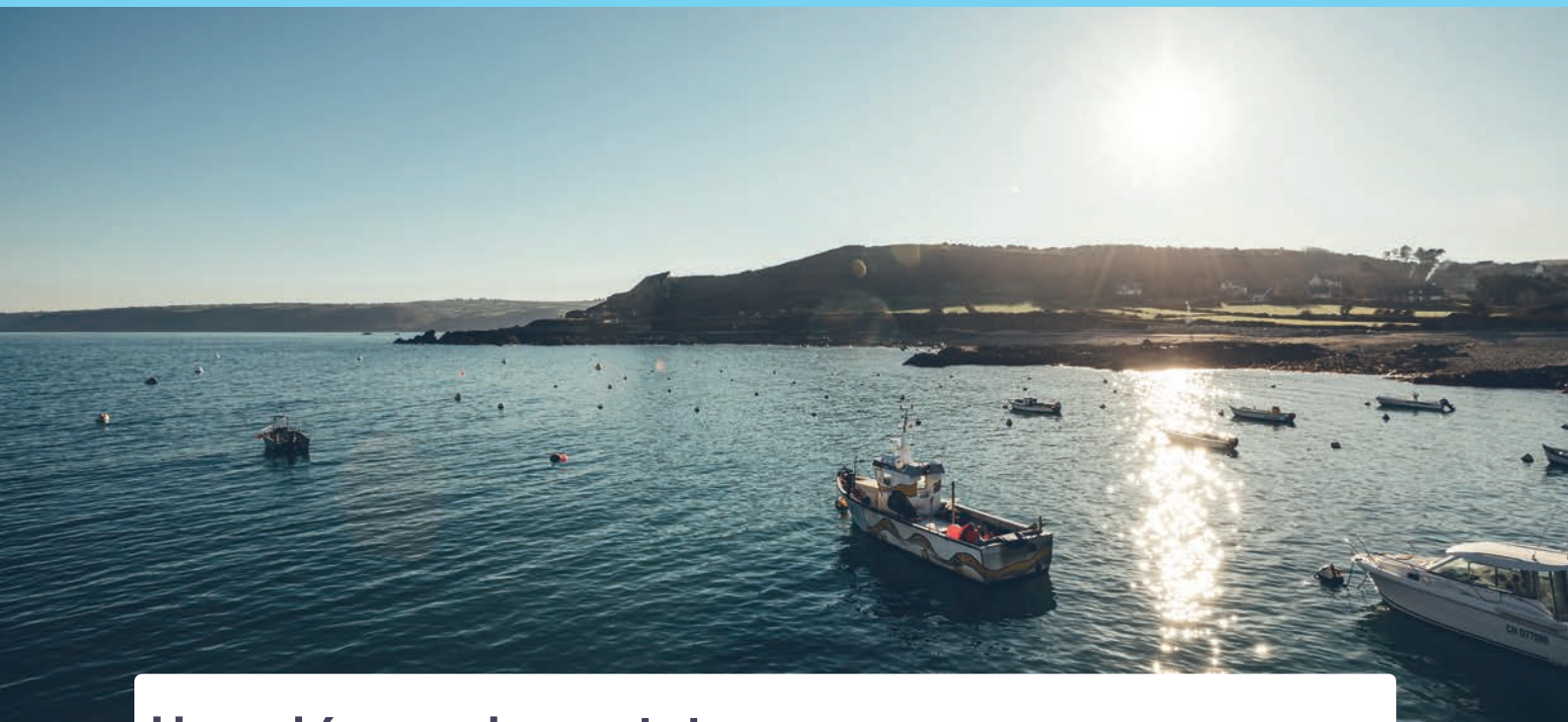
« Cette réunion de travail était une initiative communale, suite à la proposition du comité départemental de la randonnée pédestre de dévier le GR223 au niveau de l'anse Saint-Martin. Effectivement, l'anse Saint-Martin, est particulièrement sensible au recul du trait de côte. De plus, sur le tronçon actuel, cohabitent des choux marins et des nids de petits gravelots, tous deux protégés, qu'il est important de préserver.

Pour contrer ces problématiques, l'itinéraire de déviation proposé passait à l'intérieur des terres, dans les villages de Digulleville et d'Omonville-la-Petite. Cette nouvelle boucle passait également par des chemins empruntés obligatoirement tous les jours par les exploitants agricoles pour travailler et accéder à leurs champs. Nous avons donc jugé utile et indispensable d'inviter et de mettre à contribution les agriculteurs concernés par ce nouveau tracé afin de leur présenter le projet et de requérir leurs avis. La cohabitation entre agriculteurs ou riverains et randonneurs peut parfois être difficile. **Cette rencontre répondait à ce pourquoi nous travaillons dans le cadre du Grand Site : trouver une solution qui concilie tous les enjeux, dans le partage et le respect.**

Nous avons également profité de cette réunion pour évoquer le problème du parking du port Racine. C'est un sujet dont nous avons déjà discuté,

lors des réunions de proximité, avec les usagers du port qui ne peuvent plus stationner sur ce parking, pris d'assaut par les visiteurs, pour accéder à leurs bateaux et habitudes. L'objectif était de pouvoir recueillir l'avis des exploitants agricoles sur la proposition formulée par les usagers du port, d'ouvrir un stationnement dédié aux randonneurs un peu plus haut, au niveau de la D202. Cette réunion a également permis d'échanger sur la boucle de randonnée présente sur le secteur (le circuit du poète) sur lequel s'était appuyé le comité départemental pour dévier le GR223.

Au final, nous avons fait le choix de maintenir le tracé du GR223 le long du littoral, mais nous nous sommes engagés à retravailler tronçon par tronçon, avec le comité départemental, le Cotentin et les agriculteurs concernés, pour trouver des solutions aux discontinuités qui existent. Nous avons également proposé d'expérimenter sur un an un nouveau parking dédié aux randonneurs, appuyé sur les propositions des usagers du port Racine. Le parking sera identifié sur les topoguides et une pancarte sera installée avec la mention « Réservé randonneurs ». Nous en dresserons le bilan à l'automne 2024 avec les usagers du port et l'exploitant agricole du secteur. Et enfin, nous avons retenu quelques ajustements à la boucle de randonnée pour concilier les usages. »



Une démarche suivie par des partenaires institutionnels



LA PAROLE À...

Axel Fortin-Larivière, conseiller départemental du canton 3 de Cherbourg-en-Cotentin, vice-président de la commission nature et infrastructure et en charge des déplacements au conseil départemental de la Manche

Pourquoi le conseil départemental de la Manche soutient-il la démarche Grand Site ?

« Le Département exerce un certain nombre de responsabilités au quotidien pour les habitants de la Manche.

L'une d'elles concerne les espaces naturels sensibles ou ENS. **Le Département en gère vingt-six en direct et cela conduit les élus et les services à rester naturellement ouverts à tous les projets qui visent à mettre en avant le patrimoine environnemental exceptionnel de la Manche. La Hague dans sa richesse et sa diversité est un secteur particulièrement important.**

En second lieu, nous sommes attachés à développer l'attractivité du département de la Manche. Par conséquent, le projet Grand Site de La Hague rejoint cette ambition d'affirmer la Manche comme une destination incontournable, aussi bien pour y vivre que pour les loisirs.

L'agence d'attractivité Attitude Manche a pour rôle de mettre en avant l'ensemble des atouts du territoire. **En ce sens, voir demain la Hague figurer parmi les Grands Sites ne peut que mettre en avant notre territoire. Le projet permet de valoriser un territoire à l'environnement et aux paysages uniques, tout en mettant en place des règles strictes.**

Aujourd'hui, la hausse de la fréquentation des sites emblématiques de la Hague est constatée par tous. Les touristes, qu'ils viennent en voitures particulières ou avec des véhicules de loisirs, sont de plus en plus nombreux, et c'est une chance, mais cela génère des difficultés conséquentes de circulation et de stationnement. Il est donc nécessaire de fixer une organisation et une réglementation qui permettent d'éviter de transformer notre lande en un parking et un embouteillage géants. La Hague doit rester un bel endroit, ouvert et accessible à tous. Il n'est pas possible d'en bloquer l'accès, autant en accompagner la fréquentation. »



Le Grand Site dépasse les frontières de la Hague Héauville rejoint le projet



LA PAROLE À...

Benoît Fidelin,
maire d'Héauville et
conseiller départemental du canton des Pieux

« Héauville, petite commune de 465 habitants située au nord du canton des Pieux, a accepté de s'associer à la démarche Grand Site de France, en cours depuis plusieurs années. Nous rejoindront bientôt ce label, qui vise à mieux gérer et préserver les paysages remarquables de notre pays. Ensemble, avec la grande commune de La Hague, il s'agit de faire face au tourisme de masse en ces endroits magnifiques et encore sauvages, parfois envahis de véhicules et touchés par l'érosion, la multiplication des déchets, les problèmes d'assainissement, la dégradation des espaces naturels. **L'objectif est aussi d'empêcher que les habitants, les riverains et tous les actifs économiques installés sur ces sites subissent ces nuisances, qu'ils puissent continuer à vivre et travailler dans de bonnes conditions.**

Le projet est donc d'organiser et de réguler l'accueil des visiteurs, de plus en plus nombreux dans la Hague et tout le nord Cotentin, grâce à la mise en place d'un tourisme durable, qui permette de conserver à la fois la beauté et l'esprit des lieux, et cela au profit du développement du territoire, et de la qualité de vie et de travail de ses habitants. À l'adresse de ces derniers, il n'est en aucun cas prévu de nouvelles contraintes réglementaires. À noter qu'en matière agricole, l'objectif est notamment de mieux organiser la sécurité et le confort de circulation sur les routes (animaux et engins) et d'assurer la pérennité des sièges d'exploitation en frange littorale. De même, l'enjeu est aussi de mieux recenser, entretenir et restaurer le patrimoine naturel et bâti. C'est au vu ces dispositions et la nature de ce projet qui ne peut que profiter à notre commune, que notre conseil municipal a donné son accord pour l'adhésion de Héauville à cette opération Grand site, qui se résume à la devise : non pas moins, mais mieux de tourisme. »

Pour aller plus loin ... l'ensemble du dossier est consultable sur le site internet de la commune de La Hague, dans les médiathèques et mairies déléguées.

Les Actus

COMMERCE VAUVILLE

BIEN-ÊTRE ZONE

Des soins énergétiques par la méthode du Toucher Quantique

Anne-Marie Marcellet, enseignante en sciences physiques au lycée Thomas Hélye, s'est lancée dans les soins énergétiques il y a 5 ans. C'est en 2021 qu'elle découvre la méthode du Toucher Quantique qu'elle pratique aujourd'hui dans son cabinet, à Vauville, à domicile ou à distance.

Il y a 5 ans, Anne-Marie, passionnée par son métier d'enseignante, se demande ce qu'elle pourrait faire en plus pour aider les gens à se sentir mieux et se tourne vers les soins énergétiques. Après s'être formée et avoir pratiqué la méthode du Reiki pendant 3 ans, en 2021, elle découvre la technique du Toucher Quantique et décide de se lancer dans cette nouvelle discipline.

Mais qu'est-ce que le Toucher Quantique ? Il s'agit d'une méthode holistique (qui soigne dans la globalité) naturelle qui amplifie l'énergie vitale du corps. Le but est de retrouver et de développer le pouvoir d'auto-guérison de la personne afin qu'elle regagne un état optimal de bien-être et de santé. Accompagnée de respirations spécifiques et d'un travail de visualisation, la praticienne augmente son champ d'énergie et va élever à son tour le niveau d'énergie vitale de la personne. Cela va influencer de façon cohérente les fonctions des cellules, des tissus et des organes de l'individu et stimuler sa capacité d'auto-guérison.

Les soins énergétiques par la méthode du Toucher Quantique agissent sur les plans physique, mental et émotionnel. Douleurs, problèmes posturaux, stress, fatigue, insomnies, blocages émotionnels, Anne-Marie peut régler toutes ces problématiques grâce à cette méthode naturelle.

Pour une séance, il faut compter environ 2h. Dans un premier temps, Anne-Marie échange avec la personne afin d'identifier sa problématique. Elle passe ensuite à la pratique et impose ses mains sur la personne qui se retrouve allongée. Aucune manipulation physique n'a lieu. Enfin, pour terminer la séance, elle tient particulièrement à faire un retour avec la personne pour recueillir ses ressentis.

Retrouvez plus d'informations sur le site www.bienetre.zone ou au 06 43 03 09 96.



AUDITION SURDITÉ DES ISLES s'installe à Beaumont-Hague

Après Tourlaville, Barneville-Carteret, Bricquebec et La Haye, l'audioprothésiste indépendant Audition Surdit  des Isles a ouvert son 5e centre auditif au cœ ur de Beaumont-Hague, en juin dernier.



Il n'existait encore aucun centre d'audioproth siste sur le territoire de la Hague. Un choix donc strat gique pour Thierry Guillard, fondateur d'Audition Surdit  des Isles, qui n'h siste pas   ouvrir des centres dans les petites villes pour  tre au plus pr s de ses patients. Besoin d'un appareillage, d'un accessoire, d'un r glage, d'une r vision, d'un bilan ou de conseils ? Quel que soit votre  ge, n'h sitez plus et prenez rendez-vous dans ce nouveau centre   c t  de chez vous.

Chez Audition Surdit  des Isles, le premier bilan est gratuit et sans ordonnance. Pour garantir la satisfaction et le confort de ses clients, le centre vous propose  galement d'essayer gratuitement votre appareillage pendant un mois. Pour ceux qui seraient un peu effray s par le c t  de tels  quipements, vous pouvez vous lancer en toute s r nit . Chez Audition Surdit  des Isles, vous pouvez b n ficier d'appareils   0 , rembours s   100% par la s curit  sociale et la mutuelle, ainsi que des remises et facilit s de paiement pour les appareils plus haut de gamme. Bilan, essai, appareillage et r vision   0 , en plus de ces prix d fiant toute concurrence, le centre vous propose un accompagnement personnalis  avec des rendez-vous de suivi sous 48h gratuit et illimit .

Dans ce centre auditif, vous trouverez toutes les marques d'aides auditives existantes, dont les appareils les plus innovants et performants du march  vous permettant de profiter d'une  coute naturelle et en toute discr tion. Audition Surdit  des Isles r alise  galement des bouchons de protection sur mesure pour la chasse, la moto, le bruit au travail, la musique, le sommeil ou encore les activit s aquatiques.

35 rue Jallot   Beaumont-Hague / 06 01 17 18 86

JP ENTRETIEN Sp cialiste de l'entretien des espaces verts

Cette ann e a  t  un tournant pour Jean-Pierre Burnouf, r sident   Beaumont-Hague. Apr s de nombreuses ann es comme salari , en janvier 2023, il d cide de cr er sa propre entreprise d'entretien des espaces verts : JP Entretien.



Jean-Pierre a toujours eu un attrait pour l'entretien des espaces verts. Apr s une premi re exp rience sp cialis e dans ce domaine, une pause de 20 ans dans le b timent, et un retour dans ce secteur qu'il affectionne pendant 6 ans, il d cide de se mettre   son compte. C'est gr ce   ses clients que Jean-Pierre a d cid  de cr er son entreprise. « Les clients chez qui je travaillais aimaient beaucoup ce que je faisais et m'ont pouss    me lancer » nous confie-t-il. En plus de travailler dans le domaine qui l'anime au quotidien, avoir sa propre entreprise lui

permet d' tre libre de faire les prestations qu'il souhaite, de la mani re dont il le souhaite. Pour le plus grand bonheur de ses clients, ravis de son travail.

Vous cherchez un sp cialiste pour entretenir votre ext rieur :  lagage, d broussaillage, nettoyage des massifs, tonte, taille, jardinage et petits travaux ext rieurs ? Faites appel   JP Entretien. Il s'occupe de tout. **Pour chacune de ses prestations, Jean-Pierre se d place avec tout le mat riel n cessaire et s'occupe de ramener tous les encombrants   la d chetterie.**

Bas    Beaumont-Hague, JP Entretien intervient sur l'ensemble des communes de la Hague et Querqueville. Pour satisfaire au mieux ses clients, il s'adapte   vous, aux jours et aux horaires qui vous conviennent. Si Jean-Pierre s'adresse principalement aux particuliers, il intervient  galement pour des entreprises. JP Entretien propose   la fois des contrats annuels et des contrats ponctuels, selon vos besoins.

Pour faire appel   Jean-Pierre ou pour plus d'informations : 07 83 28 02 90

ESPACE CULTUREL LES SPECTACLES À VENIR

Mercredi 8 novembre à 17h30

Danse, théâtre et vidéo

OVALE Par le Théâtre Bascule



Inspirée de la nouvelle « Le portrait ovale » d'Edgar Allan Poe, cette pièce questionne : comment doit-on interpréter ce qui nous est donné à voir, à entendre ? Comment déceler le vrai du faux, le mensonge de la vérité ? L'héroïne accompagnée par ses rêves, ses doubles, ses monstres se lance dans une recherche d'identité par le mouvement. Trois interprètes pour un même rôle pour explorer sa psyché. Elles évoluent dans une scénographie mouvante, dessinée par la vidéo et la lumière qui viennent modifier la réalité comme un miroir déformant. Avec « Ovale », le Théâtre Bascule aborde d'un point de vue esthétique, gestuel et dansé à travers le genre fantastique, la question essentielle : de ce que je vois, que dois-je croire ? Dès 6 ans / Tarifs : 5 €

Samedi 18 novembre à 20h30

Théâtre

LA CLAQUE Par Fred Radix



Drôle, musical et interactif, l'incroyable histoire d'un chef d'orchestre d'applaudissements. 1895 dans un théâtre parisien, Auguste Levasseur, chef de claque, dirige une troupe de complices, qui, mêlés au public, sont chargés d'applaudir aux moments opportuns. Or, à deux heures d'une grande première, Auguste est abandonné par sa claque. Il charge alors Fauvette, musicienne de l'orchestre, et Dugommier, régisseur du théâtre, de trouver des remplaçants. Il ne reste

plus qu'une heure trente pour faire répéter les claqueurs novices en leur interprétant des extraits du spectacle qui compte cinq actes, quarante musiciens et trente changements de décors. La tâche est ardue, ils ne sont que trois, et ce soir, leur carrière ne tient qu'à une claque !

Après Le Siffleur et ses 600 représentations, dont en 2018 à l'Espace culturel de la Hague, Fred Radix revient avec un nouveau spectacle qui s'empare d'un sujet et d'un personnage qui ont marqué l'histoire du théâtre et les traite avec humour, musicalité et décalage historique. Dès 8 ans / Tarifs : 11 € / 8€ / 5€ / abonné

Samedi 25 novembre à 20h30

Jazz fusion

THROUGH THE GATEWAY



Le groupe de jazz rock cherbourgeois, THROUGH THE GATEWAY, s'est formé de la rencontre de trois musiciens d'horizons différents. Le trio développe un son très électrique par un usage subtil d'effets et de drones (longues plages musicales présentant peu de variations harmoniques). Leur section rythmique au groove inspirée par la transe des rythmes d'Afrique de l'ouest accompagne une guitare nourrie au jazz et aux influences blues rock. Pour ce concert, ils ont invité trois autres musiciens à les rejoindre. Une occasion pour le groupe de revisiter son répertoire.

Dès 10 ans / Tarifs : 11 € / 8€ / 5€ / abonné

Mercredi 20 décembre à 19h

Musique

CONCERT DE NOËL Par l'école des arts vivants

Premier rendez-vous de l'année pour l'École des arts vivants qui présentera son traditionnel Concert de Noël. Les élèves et enseignants vous ont concocté un programme chaleureux et coloré pour vous accompagner en musique vers les fêtes de fin d'année et une entrée toute en douceur dans l'hiver.

Tout public / Entrée libre sur réservation



SPORT

VAUVILLE FÊTE SES 100 ANS DE VOLS EN PLANEUR

Cet été, du 19 au 27 août, le Centre de Vol à Voile de Vauville-Hague (CVVH) a organisé un rassemblement d'anciens planeurs pour célébrer les 100 ans des premiers vols réalisés sur l'aérodrome du Camp Maneyrol.

Cet événement anniversaire a été organisé conjointement avec le musée Espace Air Passion d'Angers et l'association Dédale. Pour compléter sa collection de 5 planeurs, l'aérodrome de Vauville a fait venir deux anciens planeurs des années 50 du musée d'Angers-Marcé et a fait appel à l'association Dédale pour exposer les planeurs des propriétaires qui le souhaitent. **Au total, les visiteurs ont pu découvrir une dizaine de planeurs anciens, des années 40 à 60, en état de vol, au sol ou en action.**

Le premier à expérimenter la pente de Vauville a été Alexis Maneyrol, le 29 janvier 1923. Alors qu'en 1922, l'Association Française Aérienne (l'AFA) cherchait une pente favorable pour les prochaines expériences aéronautiques, elle choisit d'organiser son deuxième congrès expérimental de vol sans moteur en août 1923, à Vauville. Alexis Maneyrol décide de tester les lieux 6 mois plus tôt et bat le record du monde de durée de vol en planeur en réalisant un vol de 08h05. Lors du congrès, Joseph Thoret, quant à lui, s'empare du record du monde de distance avec un vol en ligne droite de 8,1 km entre Vauville et les rochers des Brequets.

Au vu de ces résultats plus que concluant, l'AFA décide d'y construire le premier centre permanent de vol à voile. **Le Camp Maneyrol devient alors le premier aérodrome vélivole de France.** Entre 1925 et 1939, l'aérodrome reçoit régulièrement des clubs extérieurs pour des stages « vol de pente », il faudra attendre la fin de la seconde guerre mon-

diale pour qu'une association locale s'approprie les lieux. **Aujourd'hui, le centre compte 5 planeurs et 2 ULM et propose tout au long de l'année des vols d'initiation et des formations accessibles à tous pour devenir pilote de planeur ou d'ULM.** L'encadrement est géré par une vingtaine de bénévoles membres de l'association CVVH présidée par Olivier Le Ber.

RENSEIGNEMENTS

Route du Camp Maneyrol, à Vauville.
Ouvert les samedis, dimanches et jours fériés,
de 14h à 18h
vvaerville.free.fr





RENSEIGNEMENTS

www.lacroiseedespaniers.fr
 asso@lacroiseedespaniers.fr
 07 80 54 78 28

Facebook
 La Croisée des Paniers

ASSOCIATIONS

LA CROISÉE DES PANIERS FÊTE SES 10 ANS

La croisée des paniers est un drive de produits fermiers locaux. Créée en 2012, l'association, située à Beaumont-Hague, livre ses premières commandes en juin 2013 et fête cette année ses 10 ans.

En 2012, un collectif de Haguais, composé de producteurs, consommateurs, associations et de quelques élus, créait La croisée des paniers, un drive fermier, afin de rapprocher producteurs locaux et consommateurs en un même lieu de distribution et d'échanges. En juin 2013, le drive livre ses premières commandes dans l'ancienne gendarmerie de Beaumont- Hague.

Aujourd'hui située dans un local sur le parking du collège de Beaumont-Hague, l'association est portée par deux salariées, Émile Goetz et Claire Lecouvey, ainsi qu'une équipe de bénévoles. Au fil des années, La croisée des paniers est passée d'une dizaine à 44 producteurs et d'une vingtaine à 80 consommateurs, dont 50 à 60 commandent chaque semaine, en choisissant parmi les 550 références d'un large choix de légumes, viandes, poissons et crustacés, volailles, produits laitiers et crème, œufs, fromages frais, cidre, glaces, truite fumée, confiture, bières locales et bien d'autres encore.

Le principe est simple : il suffit juste de passer commande sur le site internet de La croisée des paniers tous les mardis avant 14h, choisir son point relais et récupérer sa commande le vendredi après-midi.

Afin de maintenir l'idée de circuit court, l'association dispose maintenant de deux points de retrait à Beaumont-Hague et Querqueville. Depuis septembre, elle propose également des visites chez les producteurs, les samedis et dimanches de 10h à 12h. Des moments d'échanges et de convivialité à venir vivre en famille.

La croisée des paniers n'a pas de but lucratif mais se doit d'équilibrer ses comptes. Le bénévolat reste donc une constante indispensable à la vie de l'association. Si vous êtes sensibles aux valeurs et au fonctionnement de l'association et disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe qui vous accueillera avec plaisir !

ASSOCIATIONS

MARCHÉS DE NOËL

Comme chaque année, l'association Hague Commerces vous propose de venir vivre un moment magique à l'occasion de son marché de Noël, organisé avec le soutien de la commune de La Hague. Un moment de convivialité à venir vivre en famille :

- Les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 décembre à Vasteville
- Les jeudi 14, vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 décembre à Urville-Nacqueville
- Les vendredi 22, samedi 23 et dimanche 24 décembre à Beaumont-Hague

CONTACT : haguecommerces@gmail.com

L'association Familles Rurales vous invite elle aussi à son traditionnel marché de Noël pour la 17ème édition consécutive. Au programme : 26 exposants, artistes et créateurs, des animations et la venue exclusive du Père Noël !

Rendez-vous à la salle des fêtes de la Charrière d'Urville-Nacqueville :

- Le samedi 2 décembre de 10h30 à 18h30
- Le dimanche 3 décembre de 10h à 18h

CONTACT : asso.urville@famillesrurales.org

à découvrir

Le coup de cœur de ...

MARIN SIMON-DESQUESNES ET PABLO PAGNIER-ROMERO

Les deux Urvillais Marin Simon-Desquesnes, 13 ans, et Pablo Pagnier-Romero, 14 ans, ont terminé dans le top 10 de la coupe du monde jeunes Kitesurf Big Air, qui s'est déroulée à Tarifa (en Espagne), en juin dernier. 9e mondial dans sa catégorie U14 pour Marin et 5e mondial en U16 pour Pablo. Élèves au collège Le Hague Dike, à Beaumont Hague, c'est deux kitesurfeurs s'entraînent dès que les conditions météorologiques le permettent au Pôle Nautique de la Hague, à Urville-Nacqueville.



Pablo Pagnier-Romero

UN KITESURFEUR... ANDREA PRINCIPI

« Andrea Principi est un kitesurfeur italien de 19 ans. C'est le champion du monde ! Il a gagné deux titres consécutifs au championnat du monde GKA Big Air en Twin-Tip. Il a aussi réalisé plusieurs records du monde. C'est vraiment une personne qui nous inspire tous les deux. Nous avons déjà eu la chance de le rencontrer lors de deux compétitions mondiales à Leucate et à Tarifa, en Espagne, cet été. Depuis, j'échange régulièrement avec lui sur les réseaux, il me donne des conseils sur des figures que j'aimerais passer. »

UN SPOT... URVILLE ET TARIFA

« Dans la région, j'aime beaucoup faire du Kitesurf à Urville-Nacqueville. C'est la maison ! C'est là où je vis, où j'ai découvert, commencé et où je pratique le Kitesurf. C'est aussi un excellent spot. Il peut autant avoir un vent fort, qu'un vent faible, idéal pour le freestyle. Et à l'international, pour moi, le spot parfait c'est Tarifa, en Espagne. Il y a du vent très fort, c'est là où tous les meilleurs kitesurfeurs passent leurs figures en ce moment. »



Marin Simon-Desquesnes

UN KITESURFEUR... LORENZO CASATI

« J'admire beaucoup Lorenzo Casati, un espagnol de 18 ans. Il fait partie des meilleurs dans le domaine du Kitesurf. Il a gagné les Red Bull King of the Air, une des plus grandes compétitions de Kitesurf au monde. Gagner cette compétition, c'est rentrer dans la légende du sport. Tout comme Andrea Principi, nous avons également pu le rencontrer avec Pablo pendant les compétitions de Kitesurf à Leucate et à Tarifa. »

UN SPOT... SIOUVILLE ET CAPE TOWN

« J'aime particulièrement pratiquer le Kitesurf à Siouville, c'est là où il y a les plus grosses vagues. Lorsqu'il y a 30 nœuds par exemple, il y a des vagues de 2 mètres. Cela nous permet de réaliser un maximum de figures. Sinon, bien sûr, le spot idéal c'est Cape Town, en Afrique du Sud, le vent est très fort. C'est le mythique spot où se déroule le championnat les Red Bull King of the Air. »

UN ÉVÉNEMENT... À L'UNANIMITÉ : LES RED BULL KING OF THE AIR

« Notre événement coup de cœur est sans hésiter les Red Bull King of The Air, à Cape Town, en Afrique du Sud. C'est le plus grand événement de kitesurf Big Air du monde. Il est jugé sur la hauteur, la puissance et la technique des figures des kitesurfeurs. Pour participer à cette compétition, il faut être professionnel, sponsorisé et avoir un très bon niveau. Seulement les 15 meilleurs kiteboarders de la planète ont la chance de s'y affronter. Le plus jeune à avoir remporté la compétition avait 16 ans. »

à découvrir



PURÉE DE POIS
38 rue Jallot
Beaumont-Hague
02 33 95 92 96
www.pureedepois.com



@Purée de pois



@pureedepoisbeaumont

Parce que consommer des produits de saison c'est encourager les circuits courts, protéger l'environnement et profiter de tous les bienfaits nutritionnels, nous donnons la parole dans cette rubrique à un restaurateur local qui nous prodigue ses bons conseils.

Dans l'assiette de ...

EMMANUELLE LÉONARD, gérante et cheffe du restaurant Purée de pois.

Purée de pois c'est avant tout une histoire familiale. En juin 2022, Emmanuelle, son mari Philippe et leur fille Pauline rénovent une boulangerie, à Beaumont-Hague, pour en faire un restaurant. Aujourd'hui, Purée de pois est entièrement géré (service et cuisine) par Emmanuelle, Pauline et Laura qui les a rejoint. Carte à la semaine avec plats, salades, tartes, desserts, le restaurant propose des repas familiaux revisités omnivore et végétarien, avec des possibilités vegan, à déguster sur place ou à emporter. Tous les plats sont faits maison avec des produits locaux de saison.



En cuisine ! La recette du chef

MOUSSAKA VÉGÉTARIENNE

Option vegan : retirer le fromage, le beurre et remplacer le lait par du lait d'amande.

Pour 4 personnes :

- 250g de lentilles blondes
- 3 cuillères à soupe de concentré de tomates
- 250g de bouillon de légumes
- 2 feuilles de laurier
- 5 aubergines
- 8 tomates
- 3 Oignons
- 30g de farine
- 30g de beurre
- 50cl de lait
- Fromage au choix
- Herbes aromatiques au choix (origan, laurier, thym, sarriette...), huile, ail, sel et poivre.

Faire la sauce tomates :

Émonder les tomates et les couper en morceaux. Faire revenir 2 oignons dans l'huile avec de l'ail et des épices. Ajouter les tomates, du sel, du poivre et des herbes aromatiques. Laisser mijoter jusqu'à l'évaporation de l'eau des tomates et que la sauce devienne épaisse.

Cuire les lentilles :

Dans un faitout, faire revenir un oignon ciselé puis incorporer les lentilles et 3 cuillères à soupe de concentré de tomates. Ajouter le bouillon de légumes, 125g d'eau et les feuilles de laurier. Chauffer jusqu'à ébullition pendant 5 min, puis mettre un couvercle en éteignant le feu pour que les lentilles gonflent. Saler et poivrer en fin de cuisson.

Cuisiner les aubergines :

Couper les aubergines dans le sens de la longueur en tranches. Les disposer sur une plaque de cuisson et mettre du sel, du poivre, de l'ail et de l'huile. Enfourner à 180° 15 min.

Préparer la sauce béchamel :

Faire fondre le beurre, ajouter la farine puis le lait. Remuer au fouet jusqu'à épaississement et ajouter du sel, du poivre et de la muscade.

Dresser le plat :

Dans un plat, mettre les lentilles, puis les aubergines. Ajouter la sauce tomates et le fromage. Finir par la béchamel.

Cuire 30 min au four à 180° et déguster avec une salade verte ou une salade grecque !

Les trésors de La Hague ...

LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE SAINT-GERMAIN-DES-VAUX

Édifice religieux construit dans un style néogothique en 1876, aujourd'hui, la chapelle Notre-Dame de Saint-Germain-des-Vaux est devenue lieu culturel.



UN ÉDIFICE RELIGIEUX NÉOGOTHIQUE

Une chapelle est un édifice religieux et lieu de culte chrétien. Elle peut être intégrée à une église, au sein d'un bâtiment (château, hôpital, école, cimetière etc.) ou constituer un lieu complètement indépendant. La chapelle est généralement une petite église, qui n'a pas la fonction d'église paroissiale ou d'une cathédrale. Dans les territoires ruraux, éloignés de l'église paroissiale, elle permet de rassembler les fidèles, dans un lieu de proximité comme c'est le cas pour la chapelle de Saint-Germain-des-Vaux.

La chapelle Notre-Dame de Saint-Germain-des-Vaux, ne figure ni sur la carte des côtes de Normandie, dressée fin du 18^e siècle, ni sur le plan cadastral de 1818. Elle a été édifiée en 1876, dans un style architectural néogothique.

Dans une monographie rédigée en 1900 par Jean-Pierre Henry, instituteur à Saint-Germain de 1884 à 1904, on peut lire : « M. Lhuillier, curé, a acquis à l'aide de souscriptions volontaires et des fonds de la Fabrique, deux parcelles de 10 ares et 5 ares, le clos Colette. À l'aide des mêmes ressources, il a posé en 1876, la première pierre d'une chapelle qu'il a terminée en 1880. Cette chapelle, de style ogival, est destinée à devenir le chœur de la future église. Espérons que les générations du 20^e siècle donneront suite au projet si censé de la construction d'une nouvelle église avec les matériaux de l'ancienne ». Au final, la chapelle Notre-Dame n'a pas été agrandie, hormis d'une sacristie.

Si l'on compare le monument actuel avec celui figurant sur des photographies et cartes anciennes, on constate qu'un clocheton ainsi qu'une sacristie ont été ajoutés dans un second temps.



Chapelle Notre-Dame, de Saint-germain-des-Vaux, ancienne photographie.

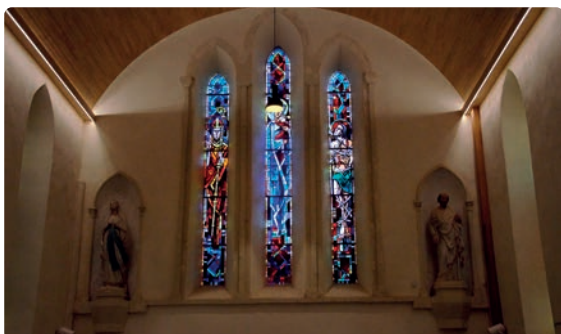


Chapelle Notre-Dame, de Saint-germain-des-Vaux, 2013.

Implantée en face du presbytère, la chapelle Notre-Dame se situe à l'intersection des rues les Bizeaux et du Valet, à Saint-Germain-des-Vaux. **Maçonnée avec un appareillage de moellons d'arkose et de granit orangé, elle est couverte par une toiture en pierres de schiste à deux pans couronnée d'une taffaite à bouton.** De plan rectangulaire, orienté nord-est, l'édifice se compose de trois travées et se termine par un chevet plat. Les murs gouttereaux de la nef sont percés de trois baies en arc brisé et sont flanqués de quatre contreforts. La façade orientale est percée de trois baies en arcs brisés.

La façade occidentale comprend trois ouvertures : une porte d'entrée à linteau droit mouluré, un oculus orné d'un vitrail et une petite ouverture. **Elle présente également une grande arcade en pierre calcaire, peut-être témoignage d'un agrandissement envisagé.** Un campanile en pierre, inauguré en 1983, surmonté d'une croix en fer forgé, surplombe ce pignon occidental.

La sacristie, construite contre le chevet de la chapelle, est couverte par un toit à quatre pans en ardoises. La façade orientale de ce bâtiment présente une ouverture à arc surbaissé encadrée par deux baies tripartites.



UNE NOUVELLE VOCATION CULTURELLE

Servant de plus en plus de lieu d'expositions, la chapelle Notre-Dame est officiellement désacralisée en 2012 et change d'usage. L'édifice est converti en lieu culturel pour l'accueil d'expositions temporaires d'artistes locaux durant la période estivale.

En 2021, la commune de La Hague débute des travaux de réhabilitation afin de permettre son usage culturel toute l'année : aménagement d'un parking, réfection de la voûte en bois, isolation pour lutter contre l'humidité et réfection des sols et des murs.

Suite à un appel à projet, depuis le 1er janvier 2023, la Chapelle Notre-Dame est désormais gérée conjointement par la mairie de La Hague et l'association d'Actions Culturelles de la Hague.

Cette association a été créée en 2010 par des habitants de Saint-Germain-des-Vaux, dont Bernard Grand, dans l'objectif de mettre en avant les sites patrimoniaux du territoire en y organisant des manifestations. Aujourd'hui, l'association, en charge de la gestion de la chapelle, a deux missions : créer des événements sur le patrimoine immatériel de la Hague et recevoir les personnes qui souhaitent organiser des manifestations culturelles.

RENSEIGNEMENTS

Association d'Actions Culturelles de la Hague
07 62 36 33 37 / aachsgv@laposte.net

Ambassadeur

PORTRAIT DE CELLES ET CEUX QUI FONT VIVRE LE TERRITOIRE

Camille Cédra est originaire de la commune d'Éculleville où il réside toujours actuellement. Après un premier ouvrage, « Présent d'un passé de gamin à Éculleville dans la Hague », sorti en 2020, il a publié cet été son second livre « Éculleville, géographie, patrimoine et histoire d'une commune de La Hague ».

CAMILLE CÉDRA

UN NOUVEAU LIVRE SUR LA HAGUE



Comment vous êtes-vous lancé dans l'écriture ?

« J'ai réalisé mes premiers travaux d'écriture en 1974, en travaillant avec un directeur de centre de documentation et d'information, économiste et rédacteur en chef de revues. Il m'a demandé de réaliser des textes sur des sujets pointus et corrigeait mes erreurs de grammaire et de syntaxe. Pour écrire, je m'inspirais d'auteurs qui travaillaient sur l'histoire des techniques, comme Jean Boulaine par exemple. Par la suite, en 1997 je suis devenu rédacteur en chef de la revue scientifique « Ingénieries Eau Agriculture Territoires ». **Au quotidien, j'ai également pris l'habitude de réaliser des fiches sur les sujets qui m'intéressaient ou des événements que je ne voulais pas oublier. Pour moi, l'écriture est un moyen de communication mais également un instrument permettant de matérialiser sa mémoire.** »

Pourquoi avez-vous choisi d'écrire sur Éculleville ?

« Je suis passionné par la Hague, son histoire, son patrimoine, ses paysages et je suis plus particulièrement attaché à la commune d'Éculleville d'où je viens et vis toujours actuellement. La Hague est un territoire très riche, et même si Éculleville est la commune la plus petite du territoire (31 habitants), il y a beaucoup de choses à dire. Je tenais à faire partager, découvrir, connaître et transmettre cette richesse.

C'est au détour d'une conversation avec mes amis, originaires d'Éculleville, que j'ai eu l'idée d'écrire sur notre commune. Nous partageons souvent nos souvenirs et les éléments historiques que nous ont transmis nos parents et grands-parents mais nous n'avions aucune trace écrite. J'ai également remarqué que depuis le livre de Jacqueline Moulin-Digard « Nous habitons Éculleville dans la Hague » en 1989, il n'existait aucun document historique sur Éculleville à la médiathèque du manoir du Tourp. Ce sont ces deux raisons qui m'ont encouragé à rassembler toutes les informations que je possédais, à faire des recherches et à en faire un livre pour documenter les habitants et toutes les personnes qui souhaiteraient découvrir Éculleville.

J'aimerais beaucoup que d'autres communes aient la même démarche mais c'est un long travail de recherches complexe, et il est nécessaire de bénéficier de différentes relations pour avoir tous les éléments nécessaires. »

Comment est né votre premier livre « Présent d'un passé de gamin à Éculleville dans la Hague » ?

« **Ce livre raconte mes 16 premières années à Éculleville.** J'avais écrit des fiches sur la vie rurale de l'époque et les micro-événements qui s'étaient passés pendant mon adolescence. Mon objectif était juste de mettre à l'écrit ces souvenirs pour ma famille. Puis, en relisant Françoise Zonabend, ethnologue et anthropologue qui a réalisé une étude sociologique sur la Hague, j'ai voulu reproduire l'un de ses textes scientifiques*. En lui demandant son autorisation, elle m'a également encouragé à faire un livre à destination de tous. Je me suis alors lancé. **Ce premier livre est un hommage à mes parents et je l'ai aussi fait en mémoire à la commune et la vie rurale des années 50.** »

* Une perspective infinie. La mer, le rivage et la terre à La Hague (Presqu'île du Cotentin). In: Études rurales, n°93-94, L'eau. pp. 163-178.

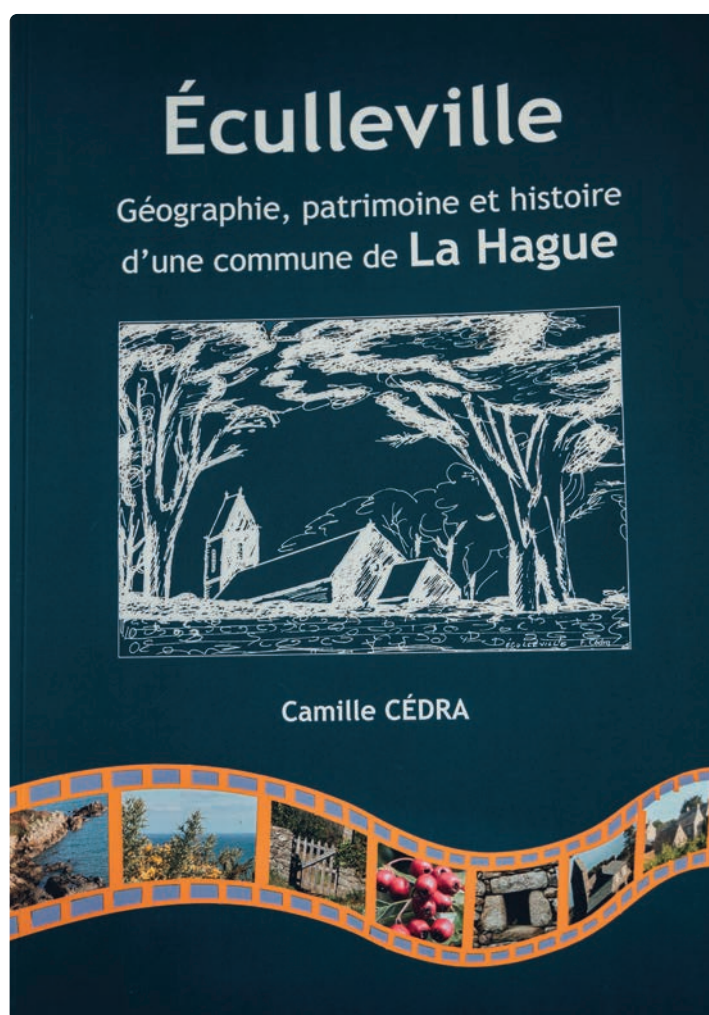
Pouvez-vous nous parler de votre second ouvrage « Éculleville, géographie, patrimoine et histoire d'une commune de La Hague » ?

« **Ce deuxième livre raconte Éculleville, sa géographie, son histoire, son patrimoine, ses paysages, sa vie agricole.** J'ai toujours été intéressé par l'histoire d'Éculleville, je faisais régulièrement des recherches et réalisais des fiches sur le littoral et le passé seigneurial de la commune. J'ai ensuite décidé de restructurer ces fiches pour les assembler et en faire un livre. Ma mère et ma grand-mère ont passé leurs vies à Éculleville et possédaient une mémoire profonde, ce qui m'a permis de recueillir un premier ensemble d'informations. Mon projet a passionné des personnes de mon entourage qui m'ont aussi aidé à trouver des sources, notamment iconographiques et généalogiques. Enfin, j'ai également recueilli des informations dans les archives publiques et privées. »

Envisagez-vous d'écrire d'autres livres ?

« **J'ai un livre en cours aux éditions OREP. Il résume mes fiches de randonnées dans la Hague.** À la suite de mon père, nous avons l'habitude de faire découvrir la Hague aux personnes qui venaient nous rendre visite ou qui étaient nouveaux dans la région. Les 20 dernières années, j'ai décidé de rédiger des fiches sur le territoire pour documenter les personnes que j'emmenais en randonnées. J'ai donc retravaillé sur ces fiches pour les structurer et en faire un livre.

En travaillant sur cet ouvrage, j'ai lu de nombreux documents sur la contrebande avec les îles Anglo-Normandes aux 17e, 18e et 19e siècles durant laquelle il y a eu plusieurs naufrages, notamment dans la Hague. Des matelots en sont sortis rescapés et sont restés vivre dans la région. Cela m'a donné envie de romancer sur les effets sociologiques induits par la contrebande. Cela pourrait être mon prochain livre. »



Le second livre de Camille Cédra, consacré à Éculleville, est disponible à Super U et à l'Espace COM COM de Beaumont-Hague.



TRIBUNES

Les propos des tribunes sont publiés sous la stricte responsabilité de leurs auteurs (Loi sur la démocratie de proximité du 27/02/2002)

> HAG' AVENIR *Mise en œuvre de l'opération Grand Site et Géoparc*

Lors de notre campagne électorale du 2 juin 2020, notre liste Hag'avenir a dénoncé le projet qui changerait le devenir des Haguais en matière de tourisme, d'hébergement, de circulation avec un impact sur nos agriculteurs et la gestion des terres agricoles.

Le 9 mai 2023, Madame le maire avait fait une présentation de l'avancement de ce projet où Hag'avenir était intervenu pour l'interroger sur :

- Quelles nouvelles contraintes d'urbanisme et d'environnement en complément de la loi littorale ?
- Que prévoyez vous pour combler le manque d'hébergement en hôtellerie de pleine air ou autres hébergements ?
- Que prévoyez vous pour limiter la création de gîtes supplémentaires afin que nos jeunes puissent se loger sur la commune à des prix raisonnables sachant que sur les sites déjà créés on a vu apparaître des très nombreuses habitations transformés en gîte ou résidences secondaires ?
- Que dire du manque de restauration ?
- Quel coût pour ce projet ?

Sur notre interrogation, Madame le maire a affirmé que cette opération grand site et GÉOPARC ne coûterait pas un euro au Haguais, il est très désagréable de constater que le coût du projet est à plus de 500000 euros à ce jour et la longue présentation lors du conseil dernier laissé entrevoir de très nombreuses dépenses supplémentaires.

> NOUVELLE HAGUE

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes la rentrée des classes vient d'avoir lieu. Rentrée sous le signe de vives tensions au niveau notamment des transports.

La CAC, suite à un appel d'offre a changé de transporteur pour nos élèves certainement par soucis d'économies.

Résultat, la société choisie n'a pas assez de chauffeurs pour assurer les différents trajets, et les quelques chauffeurs restants ne connaissent ni la région ni leurs tournées !

Tout ceci pour nous entraîner dans des situations ubuesques avec des bus surchargés (3 enfants par ligne de 2 sièges), gamins de 13 ans guidant les chauffeurs avec leur portable en mode GPS ! Et surtout des horaires de retour au domicile allant jusqu'à 20h30 et des arrivées au collège pouvant différer de 1 heure par rapport à la prise des cours ! Ceci entraînant de la panique chez les parents allant, à juste titre, jusqu'à appeler la gendarmerie ! Nous avons même eu des chauffeurs passant devant des arrêts de bus sans s'arrêter et laissant nos enfants sur le bord de la route !

Sur ce sujet, les parents ne sachant pas contre qui se retourner, ont à

De plus, comme le signal L'UNESCO vous ne pouvez pas gérer un site GÉOPARC avec seulement des volontaires, de même pour sa création il faut éviter que trop d'autorité ne soit entre les mains de trop peu de personnes.

Effectivement, la commune peut être gestionnaire, mais elle doit être un modèle parfait et avoir du personnel qui travail exclusivement pour le grand site et GÉOPARC (direction, secrétariat, conférenciers, jardiniers etc.). Encore du recrutement qu'il faudra financer.

Lors du conseil du 13 septembre 2023, vous avez sollicité le vote des conseillers municipaux pour le lancement et la validation de l'opération Grand Site et viendra ensuite le GÉOPARC de la Hague, peut être auriez-vous pu demander l'avis des Haguais, comme vous l'ont demandé Nouvelle Hague et Hag'avenir à de nombreuses reprises, en instaurant un référendum municipal, en expliquant les avantages mais surtout les inconvénients que les Haguais subiront.

Pour rappel, l'équipe de Hag'avenir et Nouvelle Hague était contre et en termes de voix lors des dernières élections, les deux listes réunies contre ce projet étaient majoritaires.

Nous resterons attentif au suivi du projet et n'hésiterons pas à informer les Haguais de tout dérapage qui irait à l'encontre des Habitants et agriculteurs.

Le groupe Hag'Avenir
hag.avenir@gmail.com

juste titre protestés contre les profs, les écoles, les mairies et les élus du département. Nous invitons donc tous les parents à envoyer une lettre ou un mail aux services concernés, donc la CAC, pour faire part de leur mécontentement.

Et que dire de la problématique des enfants en situation de handicap, à qui le département avait accordé une prise en charge des transports domicile/collège et à qui l'on fait savoir juste avant la rentrée par leur ambulancier qu'il ne pourra en fait pas les prendre en charge !

Ce problème a été résolu par le département assez vite mais certainement pas assez pour nombre de familles pour qui cela a dû être très mal vécu.

Et que penser de la politique de l'éducation nationale qui prône l'école inclusive en donnant 3 AESH au collège de Beaumont alors qu'une quinzaine d'élève en a eu l'attribution dont 5 à temps plein !

Il serait temps d'arrêter les grands discours et de passer aux actes et réellement faire en sorte de ne laisser aucun enfant sans soutien !

Jean-Marc FRIGOUT et l'équipe Nouvelle Hague

> LA HAGUE ENSEMBLE

La question de l'habitat et de l'accès au logement dans la Hague préoccupe notre majorité municipale tout autant que d'autres grands sujets, n'en déplaise à nos détracteurs..

Le taux de résidences secondaires est important dans certaines communes déléguées. La Hague ne fait pas partie des communes susceptibles de voter une majoration de la taxe d'habitation de ces résidences, le débat ne pourra pas être ouvert.

Le problème de la primo accession à la propriété est réel. Pas plus qu'ailleurs, la commune ne peut lutter contre les prix de l'immobilier. L'équipe municipale est en revanche très vigilante dans le travail avec le Cotentin sur le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de permettre l'implantation de nouvelles habitations là où les lois le permettent.

N'oublions pas que l'importance du parc locatif municipal de logements est un véritable atout. Si on en maintient la qualité, il constitue une vraie offre au même titre que les logements à loyers modérés des bailleurs sociaux.

Notre groupe approuve les programmes de rénovation enclenchés en lien avec ces bailleurs de même que les ventes de logements trop lourds budgétairement à rénover dès lors qu'elles sont fléchées vers des résidents permanents.

Nous soutenons aussi ce qui va permettre de répondre aux attentes et besoins des jeunes de moins de trente ans. La typologie actuelle des logements haguais ne leur correspond pas car il est prédominé par des maisons de grande taille. Dans le parc social, les délais d'attribution sont longs pour ce public.

Que faire alors ? À l'instar d'autres politiques dont la compétence n'est pas de son unique ressort, le bureau municipal n'agit pas seul dans ce domaine. C'est toujours avec la même méthode, par une réflexion en concertation et en partenariat que nous progressons, à l'échelle du Cotentin notamment.

Ainsi, à l'initiative municipale, la réalisation d'une étude sur le logement et l'hébergement des jeunes dans La Hague a été menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes de Normandie. Un réel besoin est avéré tant pour les entreprises que pour les jeunes.

La création d'une antenne FJT à Beaumont-Hague, opportune aux vues de l'offre de mobilité maintenant proposée et du foncier disponible, peut être envisagée. Il reste à passer à la mise en œuvre par un programme cohérent et financièrement maîtrisé, à l'image de l'ensemble de l'action de Manuela Mahier.

**Le groupe de la majorité
La Hague ensemble**



Suivez-nous sur notre compte Instagram

@lahague_officiel



BUDGET PARTICIPATIF 2023

2^e ÉDITION

Surfez sur la bonne idée

UNE INITIATIVE DE LA COMMUNE DE LA HAGUE

**DÉPOSEZ VOS PROJETS
DU 14 OCTOBRE
AU 11 DÉCEMBRE 2023**

la Hague